

LIAISON ROUTIERE DE L'EST FRANCILIEN

Barreau RN3 – RD212

Note de réponse à l'avis du CNPN du 12 août 2024
sur la demande de dérogation « espèces protégées »

Sommaire

1. INTRODUCTION	2
1.1. Rappel concernant le projet de Liaison Routière de l'Est Francilien	2
1.2. Objet de la présente note	2
2. ABSENCE DE SOLUTION ALTERNATIVE SATISFAISANTE	3
3. QUALITE DE L'ETAT INITIAL FAUNE FLORE	6
4. EVALUATION DES ENJEUX ET DES IMPACTS	10
4.1. Impacts bruts	10
4.2. Impacts cumulés	12
4.3. Mesures d'évitement	12
4.4. Mesures de réduction	14
4.5. Impacts résiduels	14
4.6. Compensation	15
5. CONCLUSION	17
6. ANNEXES	19

Liste des figures

Figure 1 : Carte de localisation de la liaison Routière de l'Est Francilien (Source : ARTELIA, 2023)	2
Figure 2 : Profil en travers type (CD77, 2024)	4
Figure 3 : Interventions d'agents de la Direction des Routes sur des cadavres d'animaux issus de collisions avec des véhicules (CD77, 2024)	11
Figure 4 : Schéma du barreau routier et positionnement du passage à faune (CD77, 2024)	13
Figure 5 : Carte de restauration des continuités écologiques (Confluences)	13
Figure 6 : Localisation du site n°1 de compensation et sa potentielle extension sur la commune de Claye-Souilly (CD77, 2024)	17
Figure 7 : Localisation du site n°2 de compensation et sa potentielle extension sur la commune de Claye-Souilly (CD77, 2024)	17

Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des inventaires menés	8
Tableau 2 : Interventions d'agents de la Direction des Routes sur des cadavres d'animaux issus de collisions avec des véhicules (CD77, 2024)	10

1. INTRODUCTION

1.1. Rappel concernant le projet de Liaison Routière de l'Est Francilien

Le projet de Liaison Routière de l'Est Francilien est un aménagement routier entre les communes de Meaux et Roissy, entre la RN2 et la RN3 qui comprend :

- L'élargissement de la RD 212 sur un linéaire d'environ 3 km entre la RN2 (échangeur de Compans) et le Chemin Royal situé sur le territoire des communes de Mitry-Mory et de Compans ;
- La création du « barreau de Mitry » : voie nouvelle d'environ 800 m de longueur reliant la RD212 (au droit du débouché actuel du Chemin Royal) et la RD139E qui permet l'accès à la zone industrielle ;
- La création d'une voie nouvelle sur un linéaire d'environ 6 km entre la RD212 au débouché du « barreau de Mitry » et la RN3 au droit de l'échangeur avec la RD404, sur le territoire des communes de Compans, Gressy, Messy et Claye-Souilly.

Il s'étend sur les territoires communaux de :

- Compans ;
- Mitry-Mory ;
- Gressy ;
- Messy ;
- Claye-Souilly.

Cette opération a fait l'objet, à ce jour, des procédures suivantes :

- en 2000 : Dossier de prise en considération ;
- en 2004 : Déclaration d'Utilité Publique ;
- en 2008 : Enquête Parcellaire ;
- en 2009 : Autorisation Loi sur l'Eau (arrêté préfectoral du 12 février 2010).

L'élargissement de la RD212 entre la RN2 et le Chemin Royal ainsi que le « barreau de Mitry » sont aujourd'hui réalisés. La réalisation du barreau neuf entre la RD212 et la RN3 nécessite le défrichement de plusieurs boisements.

Ce projet engendre des impacts résiduels pour 5 espèces d'oiseaux : le Bruant des roseaux (de compétence CNPN), la Linotte mélodieuse, le Bruant proyer, le Tarier pâtre, et la Bouscarle de Cetti. Il a donc fait l'objet d'une demande de dérogation « espèces protégées ».

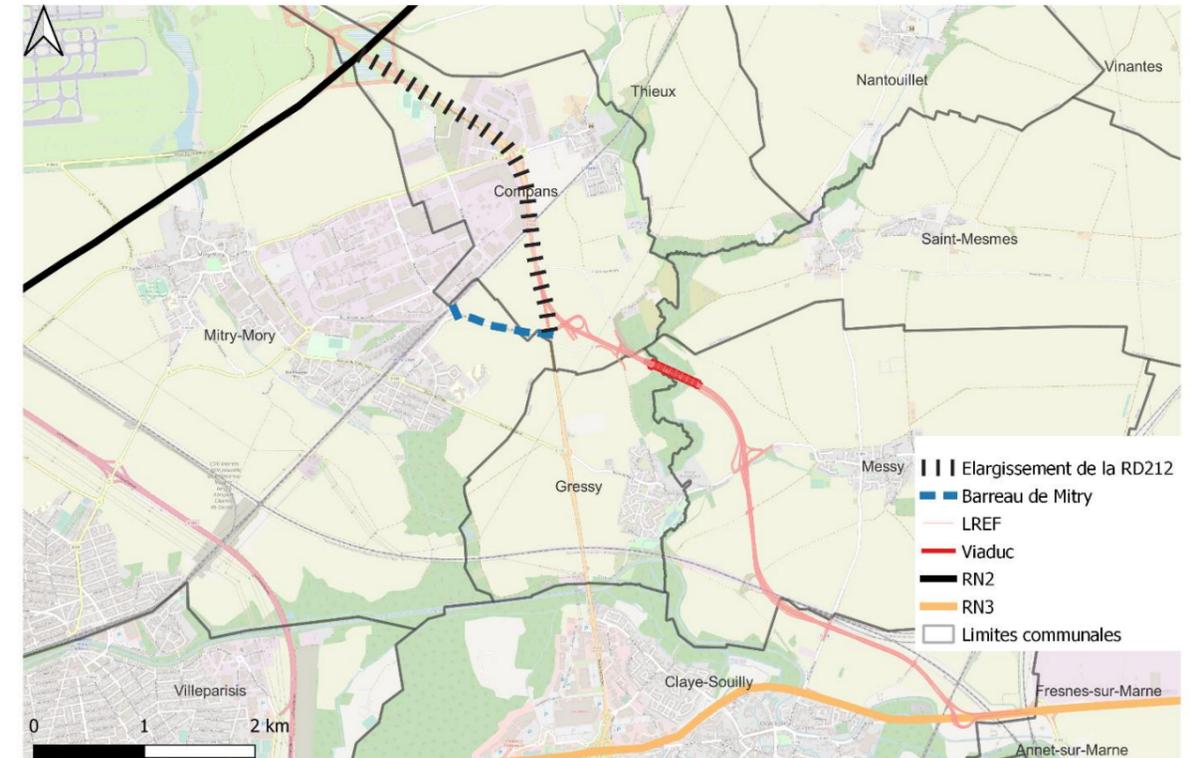


Figure 1 : Carte de localisation de la liaison Routière de l'Est Francilien (Source : ARTELIA, 2023)

1.2. Objet de la présente note

La présente note a pour objectif d'apporter des éléments de réponse aux recommandations formulées par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) dans son avis du 12 août 2024 à la demande n°2024-00866-030-001 (demande de dérogation « espèces protégées ») relatif au projet de la Liaison Routière de l'Est Francilien.

Le document présente les recommandations et demandes formulées par le CNPN sous la forme d'extraits de son avis, encadrés en bleu, puis les réponses que le maître d'ouvrage leur apporte. Les engagements complémentaires du maître d'ouvrage (non mentionnés dans le dossier de demande de dérogation « espèces protégées ») sont précisés en bleu.

2. ABSENCE DE SOLUTION ALTERNATIVE SATISFAISANTE

Le dossier présente le projet d'aménagement retenu comme l'alternative apportant la meilleure réponse aux enjeux de circulation tout en offrant un compromis adéquat entre une moindre incidence sur les milieux humides (par la mise en œuvre d'un viaduc plutôt qu'un tracé en remblais), ainsi qu'un éloignement de l'urbanisation de Gressy et donc une réduction des nuisances sonores (pour les humains). Deux cours d'eau sont néanmoins traversés. Toutes les variantes envisagées sont consommatrices d'espaces naturels. On notera par ailleurs que l'état initial faune-flore « détaillé » n'a porté que sur le fuseau retenu au terme de cette analyse, entraînant une approche singulièrement déficiente dans le choix des alternatives.

Dans le cadre des études relatives à la Liaison Routière de l'Est Francilien menées avant 2005, plusieurs solutions de tracé ont été examinées. Une analyse multicritère de ces différentes solutions a été menée. Le tracé retenu correspond à un optimum en termes de fonctionnalité et d'impacts sur les différentes composantes de l'environnement (milieu naturel et le paysage, activités humaines, servitudes et réseaux, nuisances sonores...).

Les études se sont ensuite poursuivies sur la solution de tracé retenue afin d'optimiser le projet d'un point de vue environnemental. L'analyse environnementale n'a pas été approfondie sur les différentes variantes de tracé écartées il y a une vingtaine d'années. Lors d'une réunion du 27 août 2024, la DRIEAT a confirmé qu'il n'était pas nécessaire de mener une analyse détaillée des enjeux écologiques au niveau de ces variantes abandonnées.

La principale adaptation du projet ayant fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique en 2005 porte sur le choix d'un ouvrage de franchissement de la Beuvronne en viaduc au lieu d'un ouvrage en remblai tel que prévu initialement, permettant ainsi de réduire les incidences sur l'environnement, et en particulier sur le milieu naturel.

En effet, les techniques constructives de cet ouvrage (mise en œuvre par poussage depuis le remblai routier existant) permettent de réduire significativement la surface de zones humides impactées par rapport à la construction d'un ouvrage en remblai. Les pistes de chantiers ont également pu être réduites au strict nécessaire et leur emprise sera remise en état à l'issue des travaux.

Ainsi, l'impact permanent sur les milieux humides avec la mise en œuvre d'un ouvrage en viaduc permettra de passer d'un impact permanent sur les milieux humides composant la vallée de la Beuvronne d'environ 35 000 m² à 2 000 m² en impact direct (lié à l'implantation de piles) et 11 000 m² en impact indirect (lié à l'ombre portée du viaduc). Le viaduc sera également moins contraignant pour la circulation des espèces qui passeront entre les piles, contrairement à l'ouvrage en remblai qui aurait constitué un obstacle permanent au déplacement des espèces.

Par ailleurs, l'ouvrage sera réalisé en béton précontraint, il sera donc pérenne et nécessitera peu d'entretien. L'entretien du viaduc pourra s'opérer depuis la route départementale sans intervention particulière au niveau des milieux humides de la vallée de la Beuvronne.

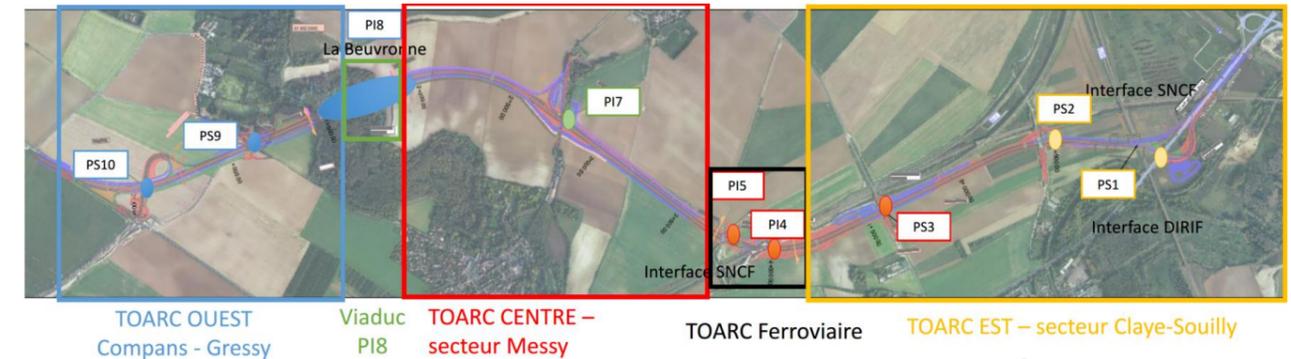
A noter également qu'au-delà d'un meilleur insertion paysagère et d'une incidence écologique moindre, la mise en œuvre d'un ouvrage en viaduc permet de réduire le volume de remblais présent dans le lit majeur de la Beuvronne et ainsi de limiter les incidences sur le champ d'expansion des crues.

Concernant les incidences sur la Beuvronne, le viaduc nécessite la réalisation de piles dont le nombre et la localisation ont été définies selon les contraintes structurelles. En termes de méthodologie constructive, le cours d'eau étant à proximité de la pile P5, il sera mis en place des blindages autour de la fouille afin de limiter l'emprise de ces dernières. Ce blindage sera complété par un pompage de la nappe alluviale de la Beuvronne le temps de réaliser les pieux et les semelles de fondations (eaux issues de la fouille et non pas des travaux de pieux). Il convient de préciser que la localisation de cette pile P5 a été étudiée pour limiter l'impact lié à la mise en œuvre du blindage associé au pompage, elle ne se situe pas dans le cours d'eau mais sur la berge. De plus, compte-tenu du niveau de

la nappe sur ce secteur, un éloignement de la pile du cours d'eau n'aurait pas permis d'éviter la mise en œuvre d'un blindage associé à un pompage, et donc de réduire l'impact.

Le CNPN déplore que le dossier ne délivre aucun descriptif technique du projet, si bien que des données aussi essentielles que les dimensions réelles des emprises des voiries et des aménagements périphériques soient inconnues du lecteur.

Le projet de Liaison Routière de l'Est Francilien peut être découpé en plusieurs secteurs comme présentés ci-après :



Il se compose de 6 km de voirie en double chaussée et de 9 ouvrages d'art (OA) qui se composent de la manière suivante :

- 5 passages supérieurs ;
- 4 passages inférieurs.

La voie rapide sera une 2x2 voies séparées par un terre-plein central. Cette voie sera interdite aux cycles et engins agricoles mais pourra laisser passer des convois exceptionnels.

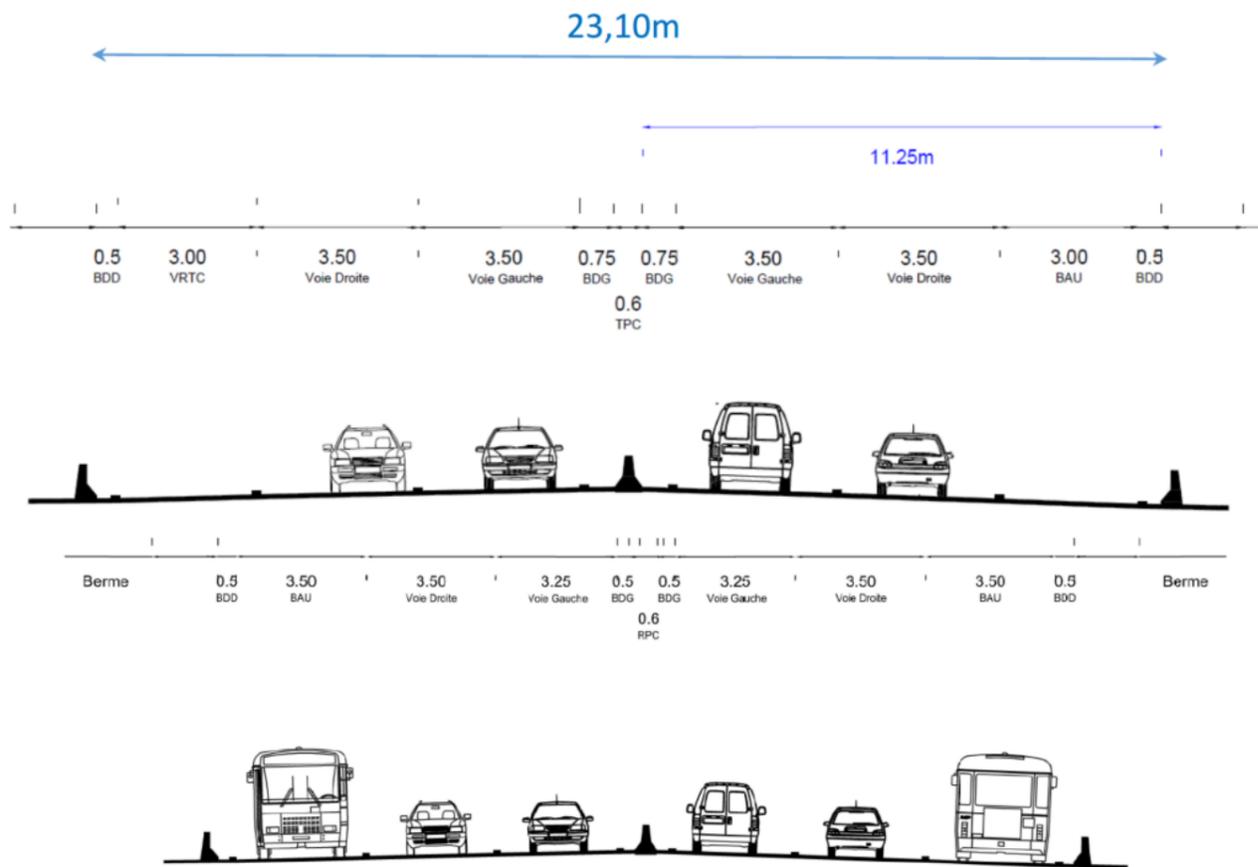


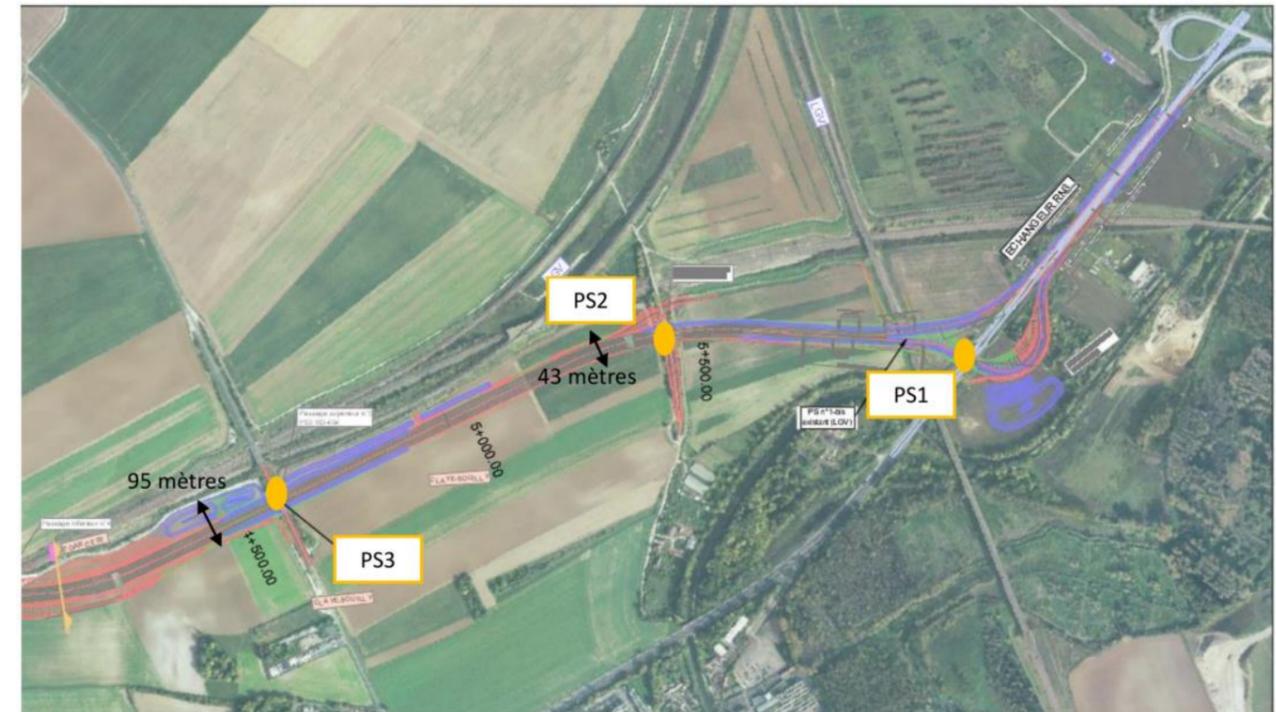
Figure 2 : Profil en travers type (CD77, 2024)

Un descriptif des caractéristiques par secteur est donné ci-après.

SECTEUR CLAYE-SOUILLY

Le secteur Claye-Souilly se situe à l'est du projet ; il est composé d'une 2x2 voies de 2,3 km et de 3 OA de type passages supérieurs :

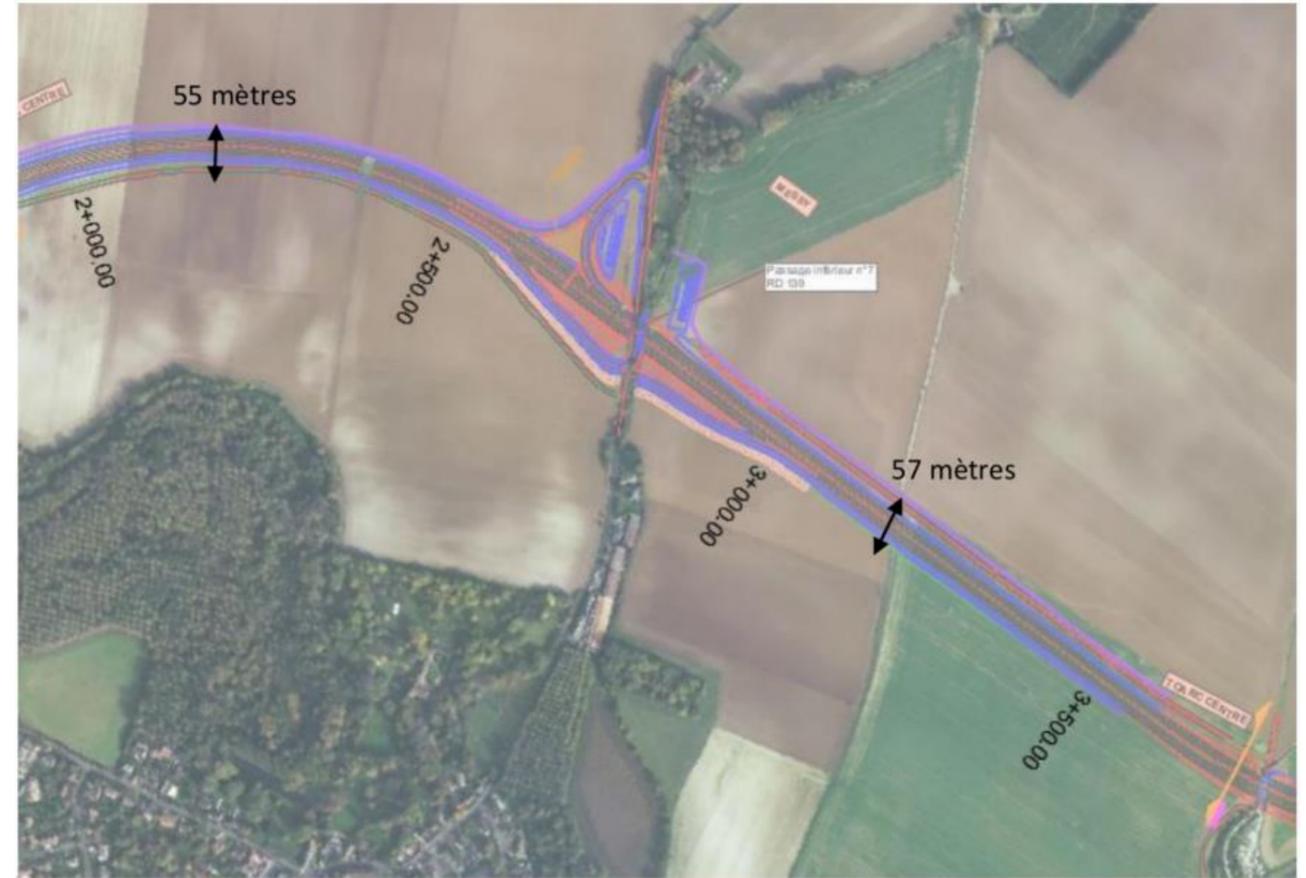
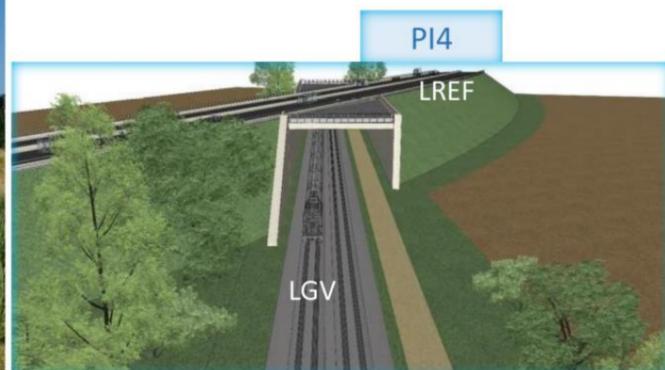
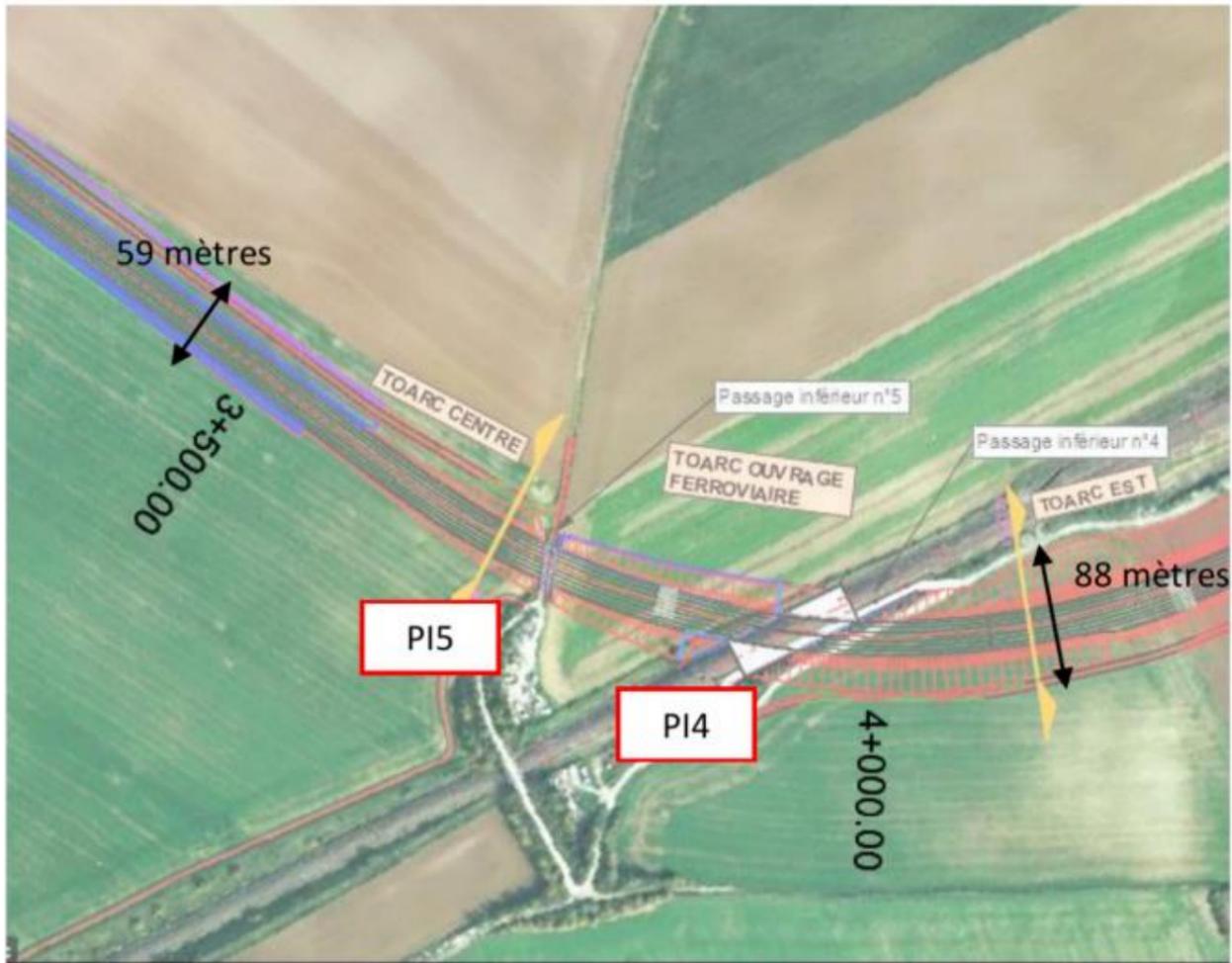
- Un pont cadre fermé à riper pour le rétablissement de la RN3 (PS1) ;
- Des poutres acier/béton permettant le rétablissement d'un chemin agricole (PS2 et PS3).



SECTEUR FERROVIAIRE

Cette portion est composée de 2 OA :

- Un tablier poutrelles enrobées de 30 m de portée en 2x2 voies pour le franchissement d'une ligne LGV ;
- Un pont cadre fermé pour le rétablissement d'un chemin agricole.

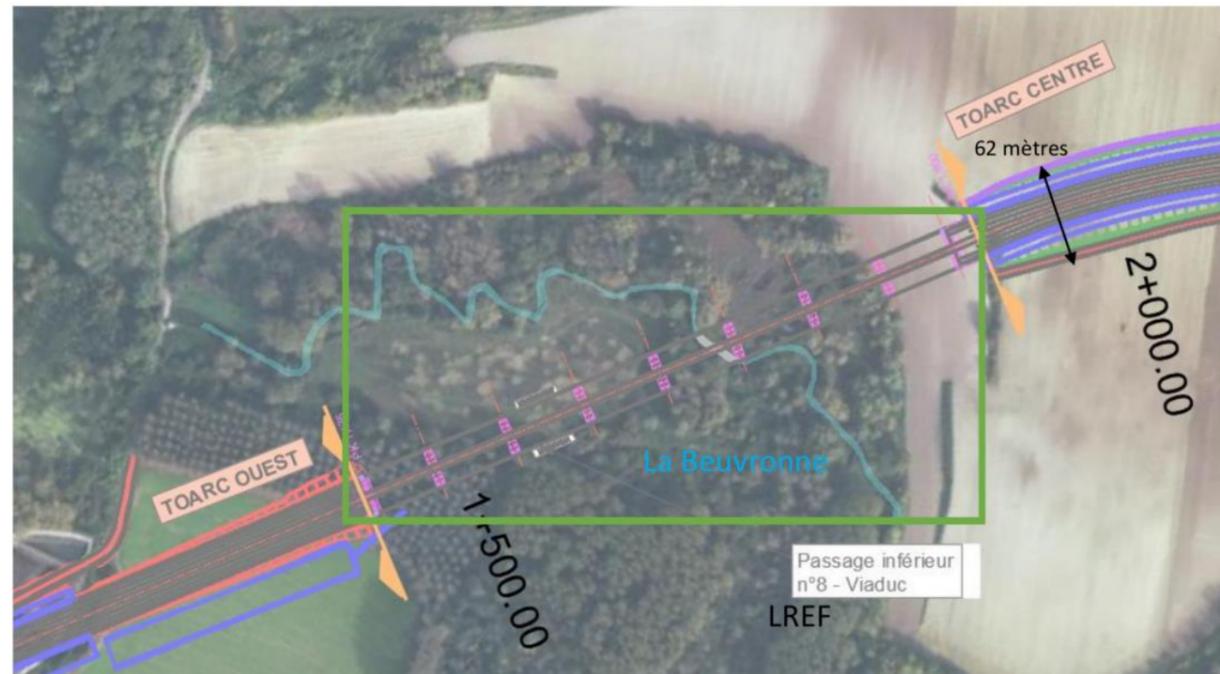


VIADUC DE LA VALLÉE DE LA BEUVRONNE

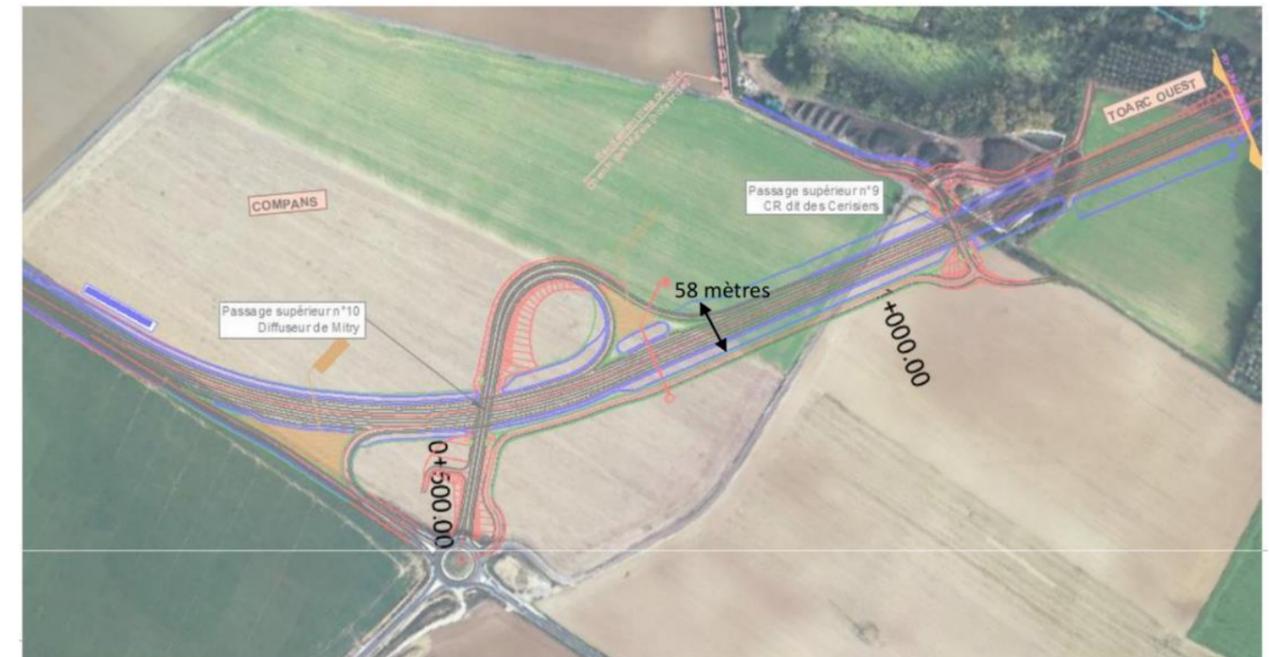
Le franchissement de la Beuvronne nécessite la mise en place d'un viaduc de 7 piles réalisé avec un caisson béton précontraint installé par poussage. Il aura une portée de 440 m et accueillera une 2x2 voies.

SECTEUR MESSY

Le secteur Messy se compose d'une 2x2 voies de 1,5 km et d'un OA composé de poutres précontraintes pour le rétablissement de la RD139.



Viaduc – PI8



PS9



SECTEUR GRESSY - COMPANS

Le secteur Gressy – Compans est composé d'une section de 1,2 km de 2x2 voies et de 2 OA de type passages supérieurs :

- Un pont cadre fermé pour le rétablissement d'un chemin agricole ;
- Le diffuseur de Mitry.

3. QUALITE DE L'ETAT INITIAL FAUNE FLORE

Les inventaires ont été menés successivement par deux opérateurs, en 2020, puis partiellement en 2023. On regrettera plusieurs points liés à ces inventaires qui dégradent l'analyse générale du projet :

- Le peu d'illustrations pertinentes des habitats dans le dossier de dérogation : zones impactées, territoires environnants, stations botaniques, habitats, sites de compensation. La compréhension des incidences du projet est très difficile à percevoir pour un non connaisseur du secteur, et oblige à un report sur l'étude d'impact où la diversité des clichés n'est malheureusement pas assortie de correspondances sur les cartographies. Un cahier dédié associant photos et fonds de carte constituerait un outil très pertinent pour comprendre le dossier.
- L'absence d'un relevé complet des espèces observées au sein du dossier de dérogation, qui se doit d'être autoportant.
- L'absence d'analyse de la bibliographie locale (Faune Île-de-France ? Geonat ?).
- Presque aucune espèce hivernante des cultures n'est citée (inventoriée ?), ni ne fait par conséquent l'objet de mesures de compensation (reconnue d'ailleurs en page 23).
- A minima, les espèces d'oiseaux suivantes sont connues du secteur immédiat, et pourtant n'apparaissent pas dans l'étude de terrain : Tarin des aulnes, Rousserolle verderolle, Héron cendré, Goéland brun, Tourterelle des bois, Perdrix grise, Goéland argenté, Chevalier culblanc, Coucou gris,

Cigogne blanche, Grande Aigrette, Grand Cormoran, Corbeau freux, Pipit rousseline, Roitelet triple-bandeau, Gobemouche gris, Tarier des prés, Pie-grièche écorcheur. A relative proximité, deux espèces à fort enjeux sont aussi présentes : la Chouette chevêche et le Moineau friquet, et leurs capacités de dispersion les conduisent inévitablement à les considérer partie prenante vis-à-vis du projet routier.

- Trop peu de prospections et d'écoutes pour les chiroptères (une écoute en juin et une en septembre).
- Aucune prospection ni piégeage pour les micromammifères.
- Prospection notoirement insuffisante pour les poissons (une seule journée), dont le peuplement est par conséquent décrit de seules données de littérature. Les deux cours d'eau concernés sont certes dégradés, mais non dénués de potentialités d'accueil.
- Aucun tableau récapitulant l'ensemble des espèces observées, et leur localisation sur le fuseau. Pas d'analyse conduisant au choix, par ailleurs très limité, des espèces dites remarquables. Les cartographies présentées dans le dossier d'Étude d'Impact, par exemple de la flore patrimoniale, aurait mérité d'être déclinée en situation prospective post-travaux pour illustrer les progrès attendus.

L'état initial a été établi sur la base d'une analyse bibliographique et d'inventaires faune/flore quatre saisons dont les passages ont été définis en fonction des espèces pressenties.

Prise en compte de la bibliographique locale

Une synthèse bibliographique a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact. Cette synthèse, en complément de l'analyse effectuée sur les espèces fréquentant les zones naturelles d'intérêt périphérique, s'appuie sur la consultation des bases de données GéoNature, INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) et CBNBP (Conservatoire Botanique National du Bassin parisien). Elle met en évidence la présence d'espèces remarquables sur les cinq communes de Claye-Souilly, Compans, Fresne-sur-Marne, Gressy et Messy.

Un tableau récapitulatif présente la liste de ces espèces faunistiques et floristiques ainsi que leur probabilité de présence sur le site. Cependant, pour des raisons inconnues, ce tableau ne figure pas dans l'étude d'impact, mais il est annexé à la présente note.

Les oiseaux non recensés lors des inventaires mais potentiellement présents (Tarin des aulnes, Rousserolle verderolle, Héron cendré, Goéland brun, Tourterelle des bois, Perdrix grise, Goéland argenté, Chevalier culblanc, Coucou gris, Cigogne blanche, Grande Aigrette, Grand Cormoran, Corbeau freux, Pipit rousseline, Roitelet triple-bandeau, Gobemouche gris, Tarier des prés, Pie-grièche écorcheur, Chouette chevêche, Moineau Friquet...) d'après les données bibliographiques ainsi que leur capacité de dispersion, sont pris en compte dans les mesures préconisées pour les espèces partageant le même type d'habitat. En effet, en considérant les espèces les plus exigeantes ou représentatives d'un habitat, il est possible d'intégrer leurs espèces associées. Ces espèces, qualifiées de « parapluies », permettent indirectement la conservation de leurs espèces compagnes, souvent moins exigeantes.

Il est apporté plusieurs précisions complémentaires. D'après les données disponibles sur GéoNature, plusieurs stations de Moineau friquet sont présentes sur le site d'étude du projet, principalement sur la commune de Saint-Mesmes et au nord immédiat de Messy. Il s'agit d'un enjeu fort de ce secteur situé entre Plaine de France et Goële. Cette espèce principalement sédentaire est de plus en plus clairsemée sur le territoire nord seine-et-marnais et la présence de petites populations locales parfois nicheuses est à considérer avec attention. Ces éléments témoignent de l'intérêt des fermes et hameaux attenants au projet, pour la biodiversité liée directement ou indirectement au bâti en milieu rural et en particulier le Moineau friquet. Dans le cas présent, les individus ne se trouvent pas à proximité immédiate du tracé du projet mais leur zone d'alimentation et de déplacements l'intersecte potentiellement.

Par ailleurs, des individus de Chouette chevêche ont été observés ponctuellement, notamment à Nantouillet. Là encore, ces individus appartiennent à des populations de plus en plus fragmentées dans le nord de la Seine-et-Marne et doivent être considérés. Il n'est pas prouvé de reproduction de l'espèce dans l'aire d'impact directe du projet mais l'altération de la matrice agricole associée à la création d'un axe routier fragmentant ajoutent aux menaces sur les individus.

Enfin, la présence d'espèces trouvant des zones de gagnage importantes dans les champs cultivés, en particulier en période hivernale (laridés comme le Goéland argenté, les Mouettes rieuses et mélanocéphales, limicoles comme le Pluvier doré ou le Combattant varié) est aussi à prendre en compte compte-tenu de l'impact direct du projet sur la trame agricole (artificialisation de surfaces notables en terre).

Concernant la faune aquatique et en particulier la piscifaune recensée dans le lit de la Beuvronne qui croise le projet, cette rivière prend sa source au niveau de la commune « Le Plessis-l'Evêque ». Elle parcourt environ 23 km avant de confluer en rive droite de la Marne par l'intermédiaire de 2 bras distincts. Elle reçoit tout au long de son cours plusieurs affluents dont les principaux sont la Biberonne et la Reneuse. Le contexte est dit « intermédiaire » où le brochet (*Esox lucius*) et la truite fario (*Salmo trutta*) sont les espèces repères. Ce contexte est selon le PDPG (Plan Départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles) considéré en 2015 comme dégradé (au moins une des trois étapes du cycle de vie des espèces repères ne peut plus se réaliser, mettant en danger le maintien des espèces sur le contexte). En 2017, une pêche d'inventaire a été réalisée par la FDAAPPMA 77 à Gressy, au niveau du projet, permettant de recenser plus précisément la présence des espèces suivantes : Carpe commune (*Cyprinus carpio*), Epinochette (*Pungitius pungitius*), Gardon (*Rutilus rutilus*), Goujon (*Gobio gobio*), Loche franche (*Barbatula barbatula*), Perche commune (*Perca fluviatilis*) et Vandoise (*Leuciscus leuciscus*)

Plus généralement, une attention particulière est portée dans le cadre des études relatives au projet de la Liaison Routière de l'Est Francilien aux espèces spécialistes des milieux agricoles, semi-ouverts et humides. Les espèces associées aux habitats boisés et anthropisés sont considérées comme moins impactées par le projet, qui évite en grande partie ces zones. Cette attention se traduit par la mise en place de mesures de réduction des impacts et de compensation écologique. Celles-ci visent à restaurer ou créer des habitats potentiellement affectés, notamment par des actions de renaturation et de valorisation des milieux humides, ainsi que par des mesures de compensation dans les milieux ouverts, incluant l'intégration de deux sites situés sur la commune de Claye-Souilly en dehors du périmètre du projet (voir MC4).

L'objectif est aujourd'hui de renforcer la mesure MC4 en élargissant la surface concernée afin d'inclure les boisements présents sur ces deux sites. Il est également prévu d'y intégrer des gîtes pour chiroptères, dans le but de créer de nouveaux habitats éloignés des sources de perturbation. Ce point est détaillé dans le chapitre 4.6.

Enfin, des échanges sont en cours avec la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) et la Chambre d'Agriculture pour renforcer les mesures de compensation proposées, en particulier pour les espèces inféodées aux milieux agricoles.

Inventaires faune/flore

La grande majorité des inventaires de terrains ont été menés en 2020 entre avril et décembre. Deux inventaires complémentaires supplémentaires ont été réalisés en octobre 2023 et en mai 2024. Leurs caractéristiques sont détaillées dans les tableaux ci-après :

Tableau 1 : Liste des inventaires menés

Date	Météorologie	Période de la journée	Phases de la Lune pour les observations en soirée	Objectifs	Observateurs
09/04/2020	Ciel dégagé. Max. : 25°C	Matin et après-midi.		Inventaire faune , des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des odonates et des coléoptères saproxyliques patrimoniaux	Olivier Labbaye , spécialiste des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des orthoptères, des odonates et coléoptères saproxyliques patrimoniaux
10/04/2020	Ciel dégagé. Max. : 25°C	Matin et après-midi.		Inventaire faune , des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des odonates et des coléoptères saproxyliques patrimoniaux	Olivier Labbaye , spécialiste des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des orthoptères, des odonates et coléoptères saproxyliques patrimoniaux

Date	Météorologie	Période de la journée	Phases de la Lune pour les observations en soirée	Objectifs	Observateurs
01/05/2020	Ciel nuageux, avec rares précipitations. Max.: 17°C	Matin et après-midi.		Inventaire flore et habitats	Basile Martin , spécialiste en botanique et groupements végétaux
02/05/2020	Ciel nuageux. Max.: 17°C	Matin et après-midi.		Inventaire flore et habitats	Basile Martin , spécialiste en botanique et groupements végétaux
05/05/2020	Ciel variable, avec rares précipitations. Max.: 4°C	Matin et après-midi.		Inventaire flore et habitats	Basile Martin , spécialiste en botanique et groupements végétaux
06/05/2020	Ciel variable sans précipitations. Max. : 20°C	Matin et après-midi.		Inventaire faune , des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des orthoptères, des odonates et coléoptères saproxyliques patrimoniaux	Olivier Labbaye , spécialiste des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des orthoptères, des odonates et coléoptères saproxyliques patrimoniaux
07/05/2020	Ciel variable sans précipitations. Max. : 21°C	Matin et après-midi.		Inventaire faune , des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des orthoptères, des odonates et coléoptères saproxyliques patrimoniaux	Olivier Labbaye , spécialiste des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des orthoptères, des odonates et coléoptères saproxyliques patrimoniaux
15/05/2020	Ciel variable sans précipitations. Max. : 17°C	Matin et après-midi.		Inventaire faune , des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des orthoptères, des odonates et coléoptères saproxyliques patrimoniaux	Olivier Labbaye , spécialiste des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des orthoptères, des odonates et coléoptères saproxyliques patrimoniaux

Date	Météorologie	Période de la journée	Phases de la Lune pour les observations en soirée	Objectifs	Observateurs
22/06/2020	Ciel dégagé. Max. : 24°C	Matin et après-midi.		Inventaire de la faune piscicole, astacicole et de la malacologie aquatique	Anne-Cécile Monnier , spécialiste de la faune piscicole, astacicole et de la malacologie aquatique
23 et 24/06/2020	Ciel dégagé. Max. : 29°C en journée et 20°C dans la nuit	Soirée et nuit	Premier quartier	Inventaire chiroptères	Thibaut Ferraille , spécialiste des chiroptères
24 et 25/06/2020	Ciel dégagé. Max. : 32°C en journée et 22°C dans la nuit	Soirée et nuit	Premier quartier	Inventaire chiroptères	Thibaut Ferraille , spécialiste des chiroptères
05/07/2020	Ciel variable sans précipitations. Max. : 24°C	Matin et après-midi.		Inventaire flore et habitats	Basile Martin , spécialiste en botanique et groupements végétaux
26/08/2020	Ciel variable sans précipitations. Max. : 25°C	Matin et après-midi.		Inventaire faune , des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des orthoptères, des odonates et coléoptères saproxyliques patrimoniaux	Olivier Labbaye , spécialiste des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des orthoptères, des odonates et coléoptères saproxyliques patrimoniaux
28/08/2020	Ciel nuageux, avec précipitations ponctuelles. Max. : 22°C	Matin et après-midi.		Inventaire flore et habitats	Basile Martin , spécialiste en botanique et groupements végétaux
10/09/2020	Ciel variable, sans précipitations. Max. : 26°C	Matin et après-midi.		Inventaire faune , des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des orthoptères, des odonates et coléoptères saproxyliques patrimoniaux	Hugo Samain , spécialiste des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des orthoptères, des odonates et coléoptères saproxyliques patrimoniaux

Date	Météorologie	Période de la journée	Phases de la Lune pour les observations en soirée	Objectifs	Observateurs
				saproxyliques patrimoniaux	
16 et 17/09/2020	Ciel dégagé. Max. : 32°C en journée et 22°C dans la nuit	Soirée et nuit	Nouvelle lune	Inventaire chiroptères	Corentin Jehanno , spécialiste des chiroptères
17 et 18/09/2020	Ciel variable, sans précipitations. Max. : 25°C en journée et 24°C dans la nuit	Soirée et nuit	Nouvelle lune	Inventaire chiroptères	Corentin Jehanno , spécialiste des chiroptères
03/12/2020	Ciel couvert, avec bruines ponctuelles. Max. : 8°C	Matin et après-midi.		Inventaire faune , des mammifères terrestres et des oiseaux hivernants	Hugo Samain , spécialiste des mammifères terrestres, des oiseaux, des amphibiens, des reptiles, des lépidoptères à activité diurne, des orthoptères, des odonates et coléoptères saproxyliques patrimoniaux
02/10/2023	Ciel bleu, sans précipitations, 22°C	Matin et après-midi.		Inventaire faune , des vertigos Etroit et de Des Moulins	Mathias IUNG et Constance COUZON , Chargés d'étude faune, Confluences IC
20/05/2024	Ciel Bleu, sans précipitation, 11-15°C	Soir		Inventaire amphibien (complément pour identification des espèces de grenouilles vertes)	Mathias IUNG , Chargé d'étude faune, Confluences IC

Concernant les relevés des espèces observées, la liste complète est fournie en annexe de l'étude d'impact fournie avec le dossier de dérogation.

Concernant les espèces hivernantes des cultures, un inventaire des oiseaux hivernants a été réalisé par l'OGE le 3 décembre 2020. Des échanges avec la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) et la Chambre d'Agriculture sont en cours afin d'étudier des mesures de compensation pour les espèces associées aux

milieux agricoles. Ces mesures seront l'occasion de cibler des espèces utilisant potentiellement les milieux agricoles en période hivernale. En outre, elles viseront à renforcer les colonies de passereaux comme le Moineau friquet et fournir des zones d'alimentation.

Enfin, concernant le nombre de prospections et d'écoutes pour les chiroptères, les inventaires menés par OGE, ainsi que les multiples points d'écoute effectués, permettent d'évaluer l'utilisation de la mosaïque d'habitats présents sur le site. En effet, ces inventaires ont été réalisés exclusivement lors des deux périodes les plus critiques pour les chauves-souris, à savoir la période de mise-bas et la période hivernale. L'inventaire des espèces durant ces deux périodes offre toutefois un recensement exhaustif des espèces présentes et utilisant le site.

4. EVALUATION DES ENJEUX ET DES IMPACTS

4.1. Impacts bruts

Un tableau page 39 traduit en proportion certains seulement des habitats détruits, mais on ignore à ce stade quels sont les habitats concernés par les 43% restants. On ignore aussi ce que représentent les surfaces ainsi listées, en termes d'aménagements proprement dits.

Les surfaces indiquées en pourcentage dans le tableau de la page 39 correspondent aux surfaces directement impactées par le projet (barreau routier ou piles du viaduc), comme présenté dans le tableau de la page 36 pour le "Projet Viaduc". Ces pourcentages représentent la proportion d'habitats impactés par rapport à la surface totale de ce même habitat dans l'emprise de la zone d'étude. Les 43 % restants correspondent donc aux surfaces non impactées ou de manière indirecte (notamment par l'ombre portée du viaduc).

L'incidence des voies routières sur la biodiversité est aujourd'hui abondamment décrite, et on sait les impacts que font peser les véhicules sur la faune sauvage : pollution des habitats périphériques, mortalité routière par collision (oiseaux, chiroptères, mammifères terrestres, insectes, batraciens, ...), bruit, perte d'habitat par évitement, fragmentation des domaines vitaux, Seulement certains de ces points sont évoqués dans le dossier, mais leur incidence globale sur les populations périphériques du projet ne sont pas vraiment explorées ou dimensionnées. Il serait souhaitable à ce stade de bénéficier d'analyses sur la mortalité routière animale en Île-de-France, ainsi que de bilans de littérature donnant des surfaces d'habitats perdues par évitement ou dégradation fonctionnelle des territoires occupés sous emprise des perturbations.

Les impacts sur les chiroptères mériteraient un développement plus soutenu, permettant par exemple de modéliser les effets d'évitement ainsi que la mortalité des insectes par le nouveau flux routier, et dimensionner l'impact que cela représente sur la ressource alimentaire disponible pour les chiroptères, et la faune en général. En règle générale, les impacts de mortalité routière sur la faune ne sont pas abordés en détail, ni par conséquent les mesures qui pourraient être prises pour en réduire l'ampleur, ou la compenser.

Une analyse des collisions impliquant la faune entre 2022 et 2024 dans le département de Seine-et-Marne, sur les secteurs concernés, a été réalisée. Cette étude met en évidence des impacts principalement sur la grande faune.

Tableau 2 : Interventions d'agents de la Direction des Routes sur des cadavres d'animaux issus de collisions avec des véhicules (CD77, 2024)

DATE	HEURE	ROUTE	PR + ABS	COMMUNE	NATURE
20/01/2022	09:45	D0009	11+160	MONTGE-EN-GOELE	Sanglier
22/01/2022	21:45	D0026	7+50	MOUSSY-LE-VIEUX	Renard
25/01/2022	21:15	D0212	5+485	COMPANS	Chien
26/01/2022	15:52	D0212	5+0	COMPANS	NC
11/02/2022	08:15	D0212	0+0	MAUREGARD	NC
27/02/2022	05:28	D009E1	6+500	ST-PATHUS	Biche
31/03/2022	11:20	D0404	1+0	CLAYE-SOUILLY	Chat
18/04/2022	11:50	D0404	16+400	ANNET-SUR-MARNE	NC
23/05/2022	21:40	D0401	11+0	DAMMARTIN-EN-GOELE	Sanglier
29/05/2022	01:13	D0127	2+18	MARCILLY	NC
16/06/2022	00:55	D0038	7+0	BARCY	NC
19/06/2022	14:55	D0038	3+0	PUISIEUX	Lapin
26/07/2022	01:57	D0146	5+788	ETREPILLY	Chevreuil
06/08/2022	01:01	D0084	5+800	MITRY-MORY	NC
16/08/2022	08:40	D0139	6+0	MESSY	Blaireau
07/10/2022	06:15	D0027	7+700	VILLEROY	Sanglier
09/10/2022	22:20	D0401	15+0	DAMMARTIN-EN-GOELE	Sanglier
01/01/2023	20:05	D0041	3+0	MONTGE-EN-GOELE	NC
17/01/2023	19:30	D0026E	0+0	OTHIS	Sanglier
12/02/2023	01:27	D0401	10+900	ROUVRES	Sanglier
27/02/2023	08:20	D0401	5+640	LONGPERRIER	Renard
30/03/2023	07:55	D2212	12+500	LE-MESNIL-AMELOT	Sanglier
08/05/2023	14:10	D0603	25+0	MEAUX	NC
14/05/2023	21:30	D0026E1	2+300	LONGPERRIER	NC
10/06/2023	00:15	D0401	1+642	LE-MESNIL-AMELOT	Marcassin s
01/08/2023	10:50	D0097	2+0	MONTHYON	NC
15/08/2023	06:45	D0026E1	2+0	MOUSSY-LE-VIEUX	NC
24/08/2023	07:05	D0401	16+500	MARCHEMORET	Renard
23/09/2023	11:50	D0401	13+0	MARCHEMORET	Blaireau
27/09/2023	02:50	D0405	11+200	VARREDES	Chevreuil
19/10/2023	06:55	D0083	1+0	THIEUX	Sanglier
21/10/2023	01:30	D0405	11+500	VARREDES	Sanglier
22/10/2023	15:50	D0017	21+0	GERMIGNY-L'EVEQUE	Chevreuil
04/11/2023	19:45	D0212	3+400	GRESSY	Sanglier
05/11/2023	21:40	D0097	13+900	GERMIGNY-L'EVEQUE	Sanglier
08/11/2023	19:00	D0027	9+460	IVERNY	Sanglier
11/11/2023	20:15	D0041	8+704	OISSERY	NC
20/11/2023	19:50	D0027	9+0	CHAUCONIN-NEUFMONTIERS	Sanglier
05/12/2023	18:10	D0401	17+0	ST-SOUPPLETS	Sanglier
08/02/2024	22:40	D0097	2+188	MONTHYON	Sanglier
27/03/2024	19:54	D0404	1+0	DAMMARTIN-EN-GOELE	NC
03/04/2024	21:50	D0330	1+0	CREGY-LES-MEAUX	Chevreuil
05/04/2024	10:15	D0034	4+0	VILLEVAUDE	NC
24/04/2024	22:00	D0146	8+355	ETREPILLY	Blaireau
28/04/2024	02:15	D0401	2+0	LE-MESNIL-AMELOT	Sanglier
01/05/2024	06:45	D0361	0+250	OZOIR-LA-FERRIERE	Chevreuil
03/06/2024	05:39	D0404	1+0	SAINT-MARD	Blaireau

DATE	HEURE	ROUTE	PR + ABS	COMMUNE	NATURE
04/06/2024	16:00	D0026	8+500	MOUSSY-LE-NEUF	NC
06/06/2024	22:35	D0212	0+500	CLAYE-SOUILLY	Sanglier
08/06/2024	07:35	D0401	11+900	MARCHEMORET	Sanglier
20/06/2024	11:01	D0105	3+128	VILLEVAUDE	Chat
21/08/2024	15:05	D0404	22+300	VILLEVAUDE	NC
30/08/2024	07:00	D0083	1+0	THIEUX	NC
05/09/2024	08:50	D0054A	1+500	PRECY-SUR-MARNE	NC
10/09/2024	21:30	D0401	19+500	SAINT-SOUPLETS	Sanglier
22/09/2024	22:15	D0139	0+0	CHARMENTRAY	NC
22/09/2024	18:45	D0401	0+0	DAMMARTIN-EN-GOELE	Sanglier
27/09/2024	05:00	D0009	16+0	JUILLY	Sanglier

La localisation de ces collisions sur le secteur du projet est précisée sur la carte ci-après.

La zone d'implantation du projet ne se situe pas au niveau d'un réservoir majeur de biodiversité et est aujourd'hui peu concernée par des cas de collisions, du fait de la présence clairsemée de boisements. Néanmoins, le projet prévoit la réalisation de passages à faune pour limiter la rupture de corridors écologiques à l'échelle locale ainsi que la fragmentation des habitats, et favoriser ainsi la circulation sécurisée de la grande et petite faune. Il est également prévu la mise en œuvre de dispositifs spécifiques afin d'éviter le risque de collision pour l'avifaune. Ce point est précisé au chapitre 4.3.



Figure 3 : Interventions d'agents de la Direction des Routes sur des cadavres d'animaux issus de collisions avec des véhicules (CD77, 2024)

Concernant l'impact routier sur les ressources alimentaires des chiroptères, il existe peu d'études significatives dans la littérature, cette donnée étant difficile à quantifier. Toutefois, les mesures mises en place, ainsi que le dimensionnement du projet, visent à compenser les éventuels effets négatifs sur les ressources alimentaires, notamment par la création de nouveaux milieux favorables aux insectes, offrant ainsi des zones de chasse plus sûres pour les espèces inféodées à ces habitats. L'absence d'éclairage permettra également de limiter la mortalité des insectes, et d'empêcher un « effet puit » attirant ces derniers depuis leur habitat vers les sources lumineuses, entraînant indirectement une attraction des chauves-souris sur le barreau routier.

Les sites de compensation des milieux ouverts 1 et 2 et leur proximité avec des zones boisées, devraient également encourager le développement des populations d'insectes sur ces sites. Cela permettra de créer de nouvelles zones de chasse pour les chiroptères inféodés à ces habitats.

4.2. Impacts cumulés

Le dossier n'apporte pas de renseignement sur le sujet. On pourrait signaler toutefois le projet de raccordement des réseaux ferrés Roissy-Picardie situé non loin et qui concourt comme ici à une fragmentation des espaces naturels d'Île-de-France qui subissent déjà les effets d'un maillage conséquent des infrastructures de transport.

Le projet de la Liaison Routière de l'Est Francilien est susceptible d'avoir des effets cumulés avec deux projets majeurs : le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau et le projet de raccordement des eaux pluviales de l'Aéroport de Paris-Charles de Gaulle à la Marne (appelé projet « CANAMARNE »), porté par ADP.

Toutefois, le projet de liaison ferroviaire Roissy-Picardie est situé à plus de 10 km du projet de la Liaison Routière de l'Est Francilien, ce qui limite de manière significative les effets cumulés entre les deux projets. De plus, les mesures de compensation écologiques mises en place dans le cadre du projet ferroviaire, combinées aux propres mesures du projet de la liaison routière, permettent de prendre en compte les continuités écologiques à une échelle élargie.

Les mesures compensatoires relatives aux milieux ouverts visent à favoriser la mise en œuvre d'aménagements agricoles bénéfiques pour les espèces locales. Bien que ces mesures nécessitent encore des ajustements, elles s'inscrivent dans la volonté exprimée par le Département d'instaurer également des actions compensatoires au sein des milieux agricoles du département de Seine-et-Marne.

Des mesures de compensation sont également prévues pour le boisement d'Argenteuil, un milieu forestier affecté par le projet de liaison ferroviaire. Bien que ce boisement ne soit pas de type humide, contrairement à ceux présents dans la vallée de la Beuvronne, les mesures envisagées devraient profiter aux espèces dépendantes des milieux boisés et dotées d'une grande capacité de dispersion, notamment l'avifaune et potentiellement les chiroptères.

Enfin, à l'instar du projet de Liaison Routière de l'Est Francilien, l'étude d'impact du projet ferroviaire met en avant une volonté affirmée de restaurer les continuités écologiques. Cette démarche se traduit notamment par l'installation de passages à faune et la préservation des zones d'intérêt écologique. Ces mesures, en complément de celles prévues dans le cadre du projet de Liaison Routière de l'Est Francilien permettent de maintenir une continuité écologique Nord-Sud s'étendant du Nord-Est du Val-d'Oise jusqu'à la Seine-et-Marne.

Concernant le projet de raccordement des eaux pluviales de l'Aéroport de Paris-Charles de Gaulle à la Marne, celui-ci affecte un boisement humide sur une surface de 650 m². Une compensation équivalente à deux fois la surface impactée est toutefois prévue sur la commune de Claye-Souilly. Cette compensation bénéficiera aux espèces inféodées aux boisements humides de la vallée de la Beuvronne, assurant ainsi le maintien des continuités écologiques locales.

Chaque projet prévoit les mesures nécessaires pour éviter, réduire et compenser ses impacts sur le milieu naturel, il en résulte ainsi des effets cumulés négligeables.

4.3. Mesures d'évitement

ME1 : construction d'un viaduc pour franchir la Beuvronne (en remplacement de remblais prévus dans un premier temps ...). Attention à la conception de la clôture de 5 m de haut et destinée à éviter les collisions d'oiseaux, qui peut elle-même représenter un danger pour l'avifaune. Le viaduc permet une bien meilleure intégration dans l'écosystème (par rapport à un passage en remblais), mais son incidence vis-à-vis des peuplements faunistiques situés en contre-bas de part et d'autre n'en demeure pas moins réelle.

Contrairement à un franchissement sur remblais, la construction du viaduc permet de préserver les continuités écologiques identifiées dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) pour la vallée de la Beuvronne, en particulier les corridors des sous-trames bleue et herbacée. Son incidence sur la faune présente en contrebas est très limitée. En effet, le cours d'eau de la Beuvronne n'est pas affecté, et les piles du viaduc n'entraînent ni danger ni fragmentation pour les espèces fauniques se déplaçant au sein de la vallée.

Par ailleurs, la clôture de 5 mètres installée dans les zones boisées sensibles réduit efficacement le risque de collisions routières pour les chiroptères et les oiseaux. Bien qu'un risque de collision subsiste pour les oiseaux avec cette barrière, il reste relativement faible, considérant la hauteur de vol de la plupart des taxons. Néanmoins, le type de clôture mis en œuvre sera réfléchi de manière à diminuer le risque de collision, avec l'appui de systèmes type silhouettes ou dispositifs opaques permettant de clairement signaler le dispositif visuellement de loin pour l'avifaune

Ce souhait de réduire au maximum le risque de collision portera aussi sur le restant de la voirie, avec des dispositifs étudiés en zone de plaine pour générer un passage en vol plus élevé des rapaces nocturnes au-dessus de la route et de la hauteur des véhicules lourds.

ME2 : La restauration de continuités écologiques se limite ici à deux passages de chemins agricoles ou un franchissement à faune mixte hydraulique sur le Ru du Gué Poiré, ainsi que deux passages à petite faune. Les dimensions de ces derniers (notamment une longueur de 60 m) incitent à l'extrême prudence quant à leur efficacité et les rendraient sans doute assez peu fonctionnels. Il serait souhaitable de fournir des retours d'expérience illustrant l'efficacité d'un tel dispositif dans ces dimensions (section du passage, et longueur de franchissement).

L'objectif de la mise en place des passages à faune est de réduire la fragmentation induite par la création du barreau routier. Le viaduc, situé dans la vallée de la Beuvronne, permet de maintenir les continuités écologiques des sous-trames bleue et herbacée, telles qu'identifiées dans le SRCE. De manière similaire, l'ouvrage mixte hydraulique sur le Ru du Gué Poiré a pour principal objectif de maintenir un corridor pour la sous-trame bleue. Le Département souhaite à ce titre adapter la nouvelle structure aux besoins des espèces piscicoles et de la petite faune présentes sur site. La conception de l'ouvrage prend ainsi en compte les préconisations suivantes pour assurer une continuité hydraulique, sédimentaire et écologique :

- **Lame d'eau suffisante** : Une lame d'eau adéquate sera maintenue sous l'ouvrage pour permettre le passage de la faune aquatique, sans réduction de débit et de volume ;
- **Luminosité sous l'ouvrage** : Il sera important de garantir une luminosité suffisante sous l'ouvrage pour préserver les conditions écologiques du cours d'eau et ne pas faire de rupture de continuité ;
- **Passage des espèces** : des banquettes inférieures et supérieures permettront si c'est possible un méandrage pertinent du ru ainsi qu'un passage pour la petite faune (amphibiens et reptiles, mustélidés, hérissons, voire renard et blaireau si espace suffisant), en périodes de hautes-eaux comme en étiage.

L'ouvrage favorisera par conséquent une circulation régulière de poissons comme le chabot ou la loche et probablement aussi de petit mammifères (mustélidés comme le Putois potentiellement présent, renard, hérissons) et amphibiens (grenouille agile, tritons...) au niveau du pont. Si cela s'avère pertinent, les banquettes installées pourront être végétalisées dans les prochaines années.

Pour les autres passages à faune spécifique, le calibrage des ouvrages concernés se fera en fonction des espèces cibles de ces passages, selon que celles-ci concernent des grands ongulés comme le chevreuil voire le cerf, des espèces comme le renard ou le blaireau ou encore des mustélidés comme la fouine, la martre ou le putois et des amphibiens. On veillera à garantir un volume adapté ainsi qu'une luminosité suffisante pour permettre le passage des espèces, selon leurs besoins. Le dimensionnement des ouvrages tiendra compte des préconisations apportées par le Cerema en particulier, ainsi que des retours d'expériences dont dispose le Département

A ce titre, les ouvrages mentionnés dans le dossier, ont été placés autant que possible le long du barreau routier, conformément aux recommandations du guide Cerema (2021). Ce guide stipule que les passages pour petite faune doivent avoir des dimensions minimales de 1 à 1,5 m de largeur et 1 m de hauteur, voire davantage si la longueur de la traversée dépasse 30 mètres. Dans ce cadre, il est prévu d'installer en général des passages d'une largeur et hauteur de 1 m pour une distance maximale d'environ 27 m, respectant ainsi ces préconisations.

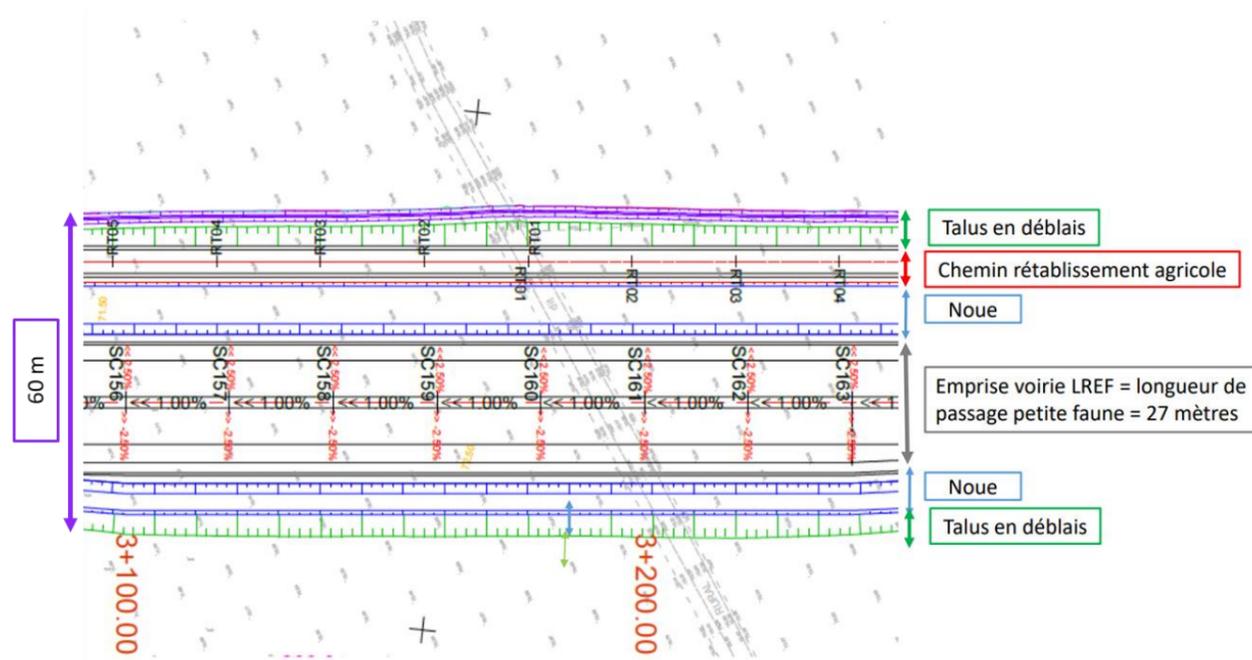


Figure 4 : Schéma du barreau routier et positionnement d'un passage à faune (CD77, 2024)

Les structures compétentes seront associées à la définition plus précise de ces futurs aménagements et en particulier le Cerema ainsi que la DRIEAT/DIRIF qui a piloté des aménagements proches sur le réseau routier national et en particulier en Seine-et-Marne sur la N104/A104.

La localisation de ces aménagements tient compte des corridors et sous-trames identifiés au SRCE et au schéma local de la Trame verte et bleue de la CARPF.

Ailleurs en France, de précédentes installations de ce type (sous voirie de forte largeur) ont déjà prouvé leur efficacité, comme le passage pour petite faune d'une longueur de 40 m construit dans les remblais autoroutiers de l'A89 entre Clermont-Ferrand et Brive-la-Gaillarde. De plus, une étude de suivi par pièges photographiques réalisée sur les ouvrages du réseau Vinci Autoroutes a démontré que les buses de petite taille (d'un diamètre de 0,8 à 1,2

m et d'une longueur comprise entre 31 et 75 m) sont largement utilisées par de nombreuses espèces, tant en termes de diversité que de fréquence de passage (Vinci Autoroutes, 2016).

Vinci Autoroutes, Use by large mammals of wildlife crossing structure on an overpass in Western France results of the first three years of camera-trap surveys, Colloque IENE, 2016, 9 p.

Enfin, les passages sur et sous voirie de type chemins agricoles seront aménagés dans la mesure du possible pour garantir une bonne fonctionnalité pour la circulation des espèces (élargissement de bermes herbeuses par exemple).

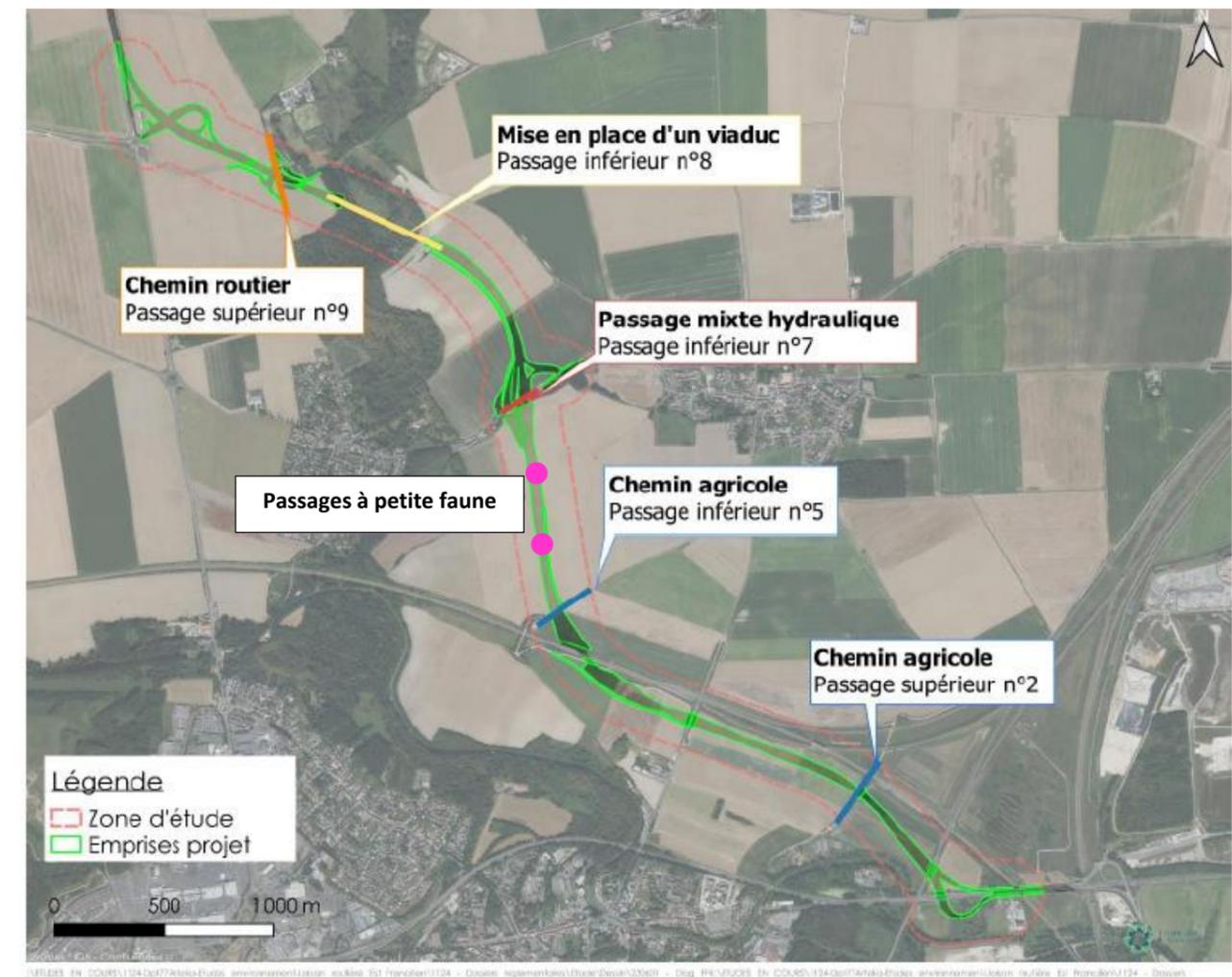


Figure 5 : Carte de restauration des continuités écologiques (Confluences)

Les mesures listées en ME3 sont liées au chantier, et demeurent temporaires.

La mesure ME3 concerne effectivement la phase travaux.

4.4. Mesures de réduction

Le plan paysager du projet (figure 92 du dossier EI) est illisible du fait d'une résolution dégradée, ce qui limite la lecture de la mesure MR6, destinée à une valorisation écologique des abords de la voirie sur 9 ha.

Un atlas du plan paysager du projet est annexé à la présente note. Les mesures ERC décrites dans le dossier et pouvant être localisées ont été précisées sur cet atlas.

Le CNPN attire l'attention sur le paradoxe de développer des habitats favorables à la biodiversité en si étroite promiscuité de la route et de ses dangers (pollution, bruit, mortalité par collision), et souhaite que puisse en être tiré des enseignements en cours d'usage.

Il a été recherché des mesures de compensation au plus près des impacts, conformément à la réglementation en vigueur (article L163-1 du code de l'environnement). Toutefois, des mesures de compensation plus éloignées seront étudiées afin de répondre aux demandes formulées par le CNPN.

A ce titre, le Département a pris contact avec la commune de Claye-Souilly pour identifier du foncier complémentaire disponible sur le territoire communal.

Il a également missionné CDC Biodiversité pour rechercher des sites potentiels pour les mesures compensatoires dans un rayon de 10km autour du projet. A ce jour, des échanges sont en cours avec notamment la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN), la SAFER Ile-de-France, le réseau local d'agriculteurs...

La mesure MR7 vise à favoriser certaines espèces fréquentant les milieux agricoles par une gestion adaptée de cinq hectares au total de délaissés situés dans l'emprise des aménagements. Le CNPN souhaiterait que soient présentés des engagements de gestion sur le long terme, et l'identification des opérateurs chargés de sa conduite. La proximité de ces habitats favorables avec la voirie rapide demeurera une source de perturbations potentielles pour les espèces souhaitées, et là aussi le CNPN souhaiterait que les protocoles de suivi intègrent l'observation de ces interactions (oiseaux, insectes, reptiles) en lien avec l'évolution de leurs populations. Dans ce sens, le CNPN reconnaît l'intérêt de la démarche intrinsèque mais demeure attaché à ce que les impacts liés à la perte des terres agricoles soient compensés formellement par une opération spécifiquement dédiée.

[...] le CNPN recommande de prendre l'attache de la SAFER pour organiser cette transition sur une exploitation (une opportunité existe à ce jour sur la commune de Trilport, dans le périmètre du projet de liaison Roissy-agglo de Meaux).

Le Département mettra en œuvre un suivi sur le long terme de cette mesure MR7 comme indiqué dans le dossier. Il sera notamment évalué les incidences potentielles du projet routier sur la biodiversité des fonciers concernés.

Par ailleurs, des échanges ont été menés avec la Chambre d'agriculture afin de diminuer l'impact agricole du projet. Il est ainsi prévu de restituer les délaissés agricoles au monde agricole.

En parallèle, le Département a pris contact avec la SAFER pour participer au projet de compensation existant sur la commune de Trilport, comme recommandé dans l'avis du CNPN. Toutefois, la SAFER a indiqué que l'opportunité foncière mentionnée sur la commune de Trilport avait déjà été rétrocedée.

La mesure MR8 vise la pose de dix gîtes à chiroptères dans le boisement humide traversé au niveau de la Beuvronne, qui apporte une réponse à court et moyen terme face à la perte de quelques arbres. On regrettera le fait de fixer des animaux à proximité du projet et de ses sources de nuisances, d'autant que le dossier stipule précisément que « les oiseaux nicheurs et les chauves-souris cherchant à gîter s'éloigneront du viaduc et de ses environs immédiats, ne pouvant plus profiter de ce secteur du fond de vallée pour se reproduire et élever leurs

jeunes » (EI, p. 85). Ces gîtes seront par conséquent plutôt installés dans les boisements proches des sites n° 1 MC4 étendu (x 20 ex.) et n° 2 MC4 étendu (x 20).

Le CNPN recommande l'usage de nichoirs en béton de bois, efficaces et durables, mais qui requièrent des moyens de suivi, et souhaite avant tout que soient privilégiées des mesures favorables au développement de vieux bois. L'intégration de gîtes dans le bâti du viaduc est également à envisager dès sa phase de conception. L'incidence globale du projet sur les populations locales de chiroptères devrait idéalement être compensée par la combinaison de parcelles plus favorables à leur alimentation et l'accroissement de l'offre de gîtes. En complément des sites retenus dans le dossier dont la gestion devrait accroître les ressources alimentaires, il conviendra de préserver plusieurs boisements à vocation de libre évolution afin d'augmenter l'offre de gîtes à long terme.

Le Département de Seine-et-Marne prendra en compte les recommandations du CNPN concernant le nombre, la localisation ainsi que les caractéristiques des gîtes à chiroptères. Ces derniers seront mis en place sous la supervision d'un écologue.

Par ailleurs, des échanges sont en cours avec la commune de Claye-Souilly afin d'identifier des sites susceptibles d'accueillir des mesures de compensation complémentaires pour le projet de la Liaison Routière de l'Est Francilien. Un de ces sites comporte un boisement qui pourra potentiellement être préservé sur le long terme afin d'augmenter l'offre de gîtes à long terme.

La mesure MR10 requiert aussi un suivi attentif, dans la mesure où ces populations de reptiles se retrouveront contraintes entre deux importantes infrastructures de transport. Aussi les résultats obtenus seront précieux.

Un suivi attentif de la mesure MR10 sera effectué en phase travaux et exploitation. Des mesures complémentaires seront mises en œuvre en cas de besoin.

4.5. Impacts résiduels

Dans son ensemble, le projet identifie effectivement la perte d'habitats et la fragmentation accentuée du territoire comme les impacts résiduels (tableau 15), mais tend à sous-estimer les effets sur les espèces des milieux agricoles qui perdent plus de 30 hectares d'espaces vitaux (un effet partiel des faiblesses de l'état initial). La valorisation de certains délaissés gérés en faveur de certaines des espèces concernées demeure sous les effets des dérangements et pollutions de la circulation routière.

Comme mentionné précédemment, cette remarque a été prise en compte, et des échanges sont en cours avec la SAFER (Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) et la Chambre d'Agriculture pour étudier les possibilités de mesures de compensation, ciblant des milieux agricoles éloignés du projet.

Le Département a également missionné CDC Biodiversité pour l'accompagner dans la recherche et la définition de mesures de compensation complémentaires.

Pour les chiroptères, plusieurs mesures de réduction apportent un soutien à ce groupe d'espèces, mais elles concernent essentiellement des mesures prises à proximité immédiate de la nouvelle voirie, ce qui appelle par conséquent des mesures complémentaires situées à plus grande distance.

Une extension des sites de compensation des milieux ouverts 1 et 2 est envisagée afin d'inclure les boisements existants. Cette initiative permettra la création de boisements humides, visant à compenser les impacts potentiels sur la faune, en particulier les chiroptères et les oiseaux, liés à ces milieux au sein du périmètre de l'étude. Comme

énoncé précédemment, cela sera l'occasion d'y implanter des gîtes artificiels afin d'augmenter la disponibilité en habitat loin des sources de nuisances engendrées par le barreau routier.

Les mesures en faveur de la zone humide de la vallée de la Beuvronne (peupleraie, roselière, etc.) sont à améliorer, en particulier pour les habitats favorables au Bruant des roseaux.

Cette préoccupation est intégrée dans la mesure compensatoire MC1, le Bruant des roseaux privilégiant les zones humides, même de petites surfaces. De plus, les mesures MC2 (création d'une zone humide) et MC3 (valorisation d'une prairie humide) seront également bénéfiques pour cette espèce.

En complément, une mise en œuvre de mesures au niveau de l'ENS « Vallées de la Biberonne et de la Beuvronne » sera étudiée.

En effet, cet ENS est à maîtrise foncière publique partielle, du Département et des Communes, en particulier la Commune de Compans au niveau du croisement avec le projet de la Liaison Routière de l'Est Francilien. Il s'agit d'un Espace naturel sensible Départemental (périmètre de préemption) de 76 hectares, créé en 1994 sur les communes de Compans et Gressy, le long de la Biberonne et de la Beuvronne. Abritant des ripisylves, des prairies humides et mégaphorbiaies, il abrite des espèces remarquables d'avifaune comme la Bourscarle de Cetti ou le Bruant des roseaux, espèce faisant ici l'objet d'une dérogation spécifique, ainsi que certaines végétations d'intérêt et notamment *Juncion inflexi* (LRR EN) et *Trifolio montani - Arrhenatherenion elatioris* (LRR EN).

En particulier, le site du Grand Marais, entièrement inclus dans l'ENS présente un potentiel de restauration important et abrite déjà des espèces remarquables comme la Gorgebleue à miroir. Dans ce cadre, le Département et la Commune rencontrent actuellement le CPIE des Boucles de la Marne pour envisager un plan de gestion approfondi sur cette zone et plus largement sur l'ensemble de l'ENS et les prairies humides présentes à proximité. Ce plan de gestion à long terme identifierait les espèces et végétations les plus vulnérables avec des mesures ciblées de gestion, d'acquisition foncière publique et également de valorisation du site aux côtés des collectivités concernées.

Dans le cadre du déploiement des mesures de réduction et de compensation du projet, il est prévu un lien étroit avec la déclinaison des actions d'acquisition et de gestion sur l'Espace naturel sensible et si possible de flécher certaines actions compensatoires directement sur l'ENS et le site du Grand Marais

Enfin, le Syndicat intercommunal du Bassin de la Haute et de la Basse Beuvronne (SIBHBB) serait directement associé à ces actions.

Le caractère artificiel de la peupleraie sera avantageusement effacé par un retour à un milieu plus ouvert, prairie, mégaphorbiaie ou roselière. Le CNPN considère qu'il serait plus avantageux de conserver dans ce contexte des habitats témoins des paysages encore présents il y a peu.

Cette remarque sera intégrée dans la mesure de compensation MC1, qui visait initialement à valoriser un boisement humide. Désormais, cette mesure aura pour objectif de rétablir des milieux humides ouverts de type mégaphorbiaies, actuellement sous-représentés dans la vallée.

4.6. Compensation

Plusieurs sites complémentaires sont destinés à améliorer l'accueil d'espèces de milieux ouverts ou d'apporter une compensation à la perte de milieux humides. Le CNPN insiste sur le besoin d'opérer de manière pérenne sur ce type de projet. On regrette à nouveau le manque d'illustration de ces sites, hormis des photos aériennes peu lisibles.

Le Département de Seine-et-Marne propose des mesures de compensation sur des parcelles dont il a la maîtrise foncière ou établira, le cas échéant, des partenariats avec les propriétaires de ces parcelles (communes, exploitants agricoles...) pour assurer la gestion de ces mesures et leur pérennité.

MC1 : la transformation d'une peupleraie en boisement humide risque d'aller à l'encontre de la diversité des strates basses du milieu. Les milieux humides ouverts étant sous-représentés dans cette vallée du fait des peupleraies ayant reconquis des prairies humides ayant prédominé dans ces paysages, il serait préférable de favoriser le retour à un espace dégagé, et d'en concevoir le paysage en combinaison avec les mesures voisines MC2 et MC3. Aussi est-il recommandé d'élargir cette opération pour y inclure une plus grande diversité d'habitats, y compris des espaces plus ouverts en continuité avec la prairie humide voisine.

La mesure MC1 se situe sur les parcelles cadastrales ZB0051 et ZB0053 de la commune de Gressy. Elle visait initialement à valoriser un boisement humide. Le Département de Seine-et-Marne étudiera la possibilité de renforcer cette mesure avec pour objectif de rétablir des milieux humides ouverts de type mégaphorbiaies, actuellement sous-représentés dans la vallée. De plus, afin de respecter la diversité des strates basses du milieu, l'implantation de plantes messicoles et mellifères sera favorisée.

MC2 : création d'une dépression humide en milieu agricole, sur 3000 m², et située au terme des travaux en immédiat voisinage de l'infrastructure. Sa situation foncière mérite aussi plus de détails, et sa durée sur 30 ans doit pouvoir être modifiée en situation pérenne, conforme au temps long du projet routier.

La mesure MC2 sera mise en œuvre sur les parcelles cadastrales suivantes :

Section	Parcelle	Commune	Contenance
W	95	Messy	95,33 a
W	96	Messy	1,71 ha
ZB	48	Gressy	93,10 a
ZB	51	Gressy	53,75 a
ZB	53	Gressy	58,62 a

Le Département de Seine et Marne est propriétaire de ces parcelles et pourra ainsi assurer la gestion a minima sur 30 ans et la pérennité de cette mesure.

MC3 : creusement de dépressions humides, pour un total de 3300 m³, dans la prairie située au pied du viaduc. Gestion sur 30 ans. Là aussi, la pérennisation de la maîtrise foncière et de la destination écologique devrait être explicitée. Le Laiteron des marais devra figurer parmi les espèces particulièrement suivies.

La mesure MC3 sera mise en œuvre sur les parcelles cadastrales suivantes :

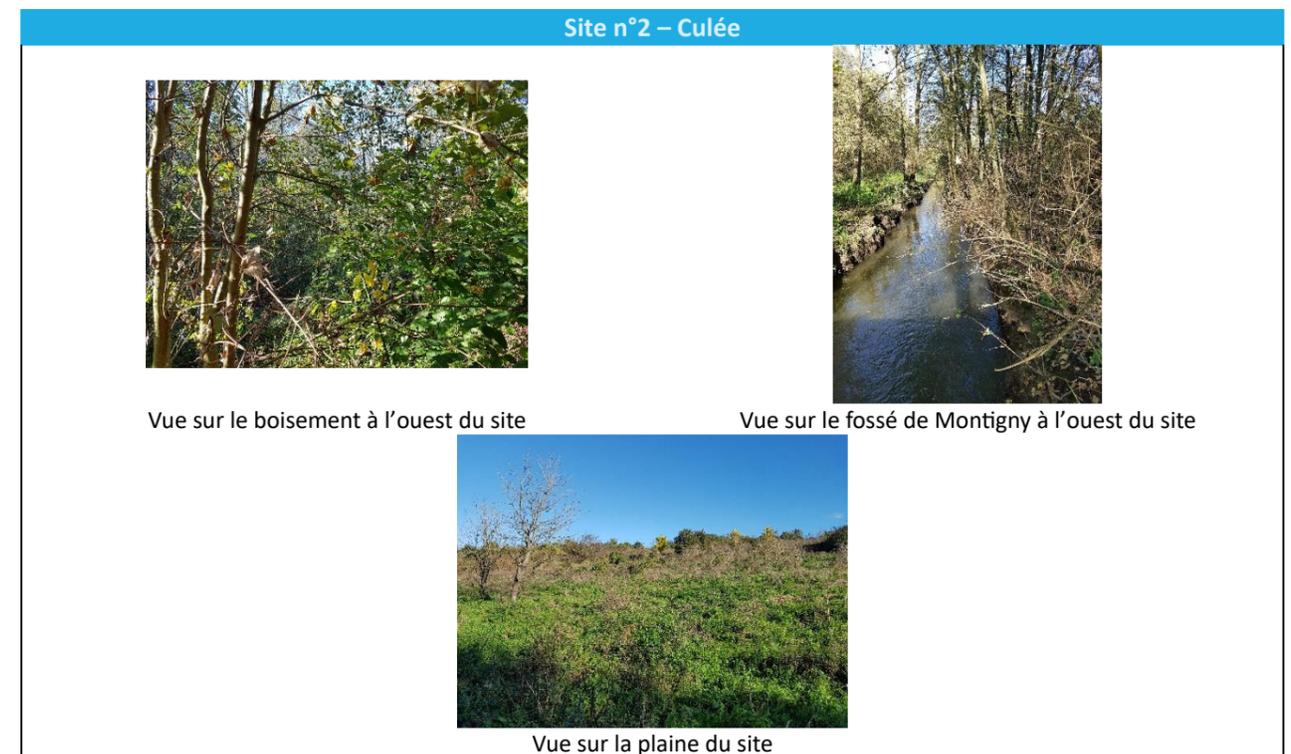
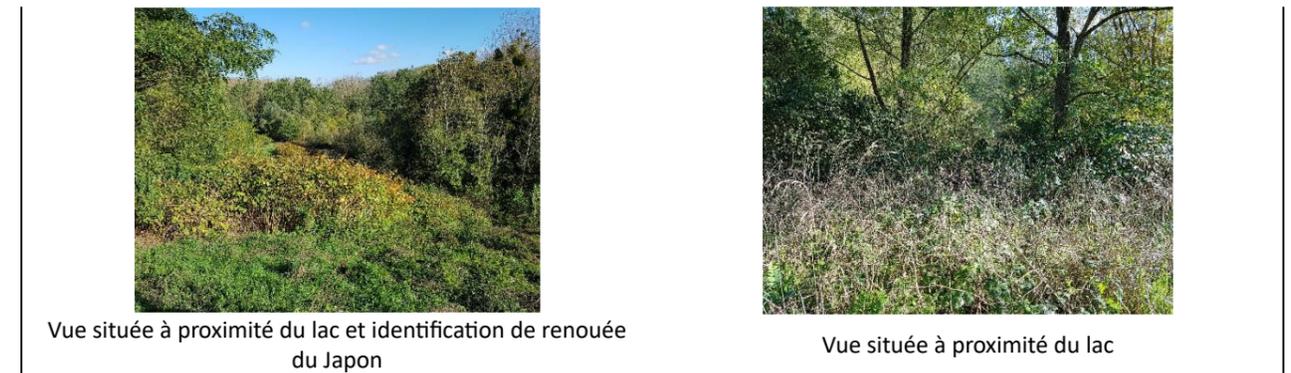
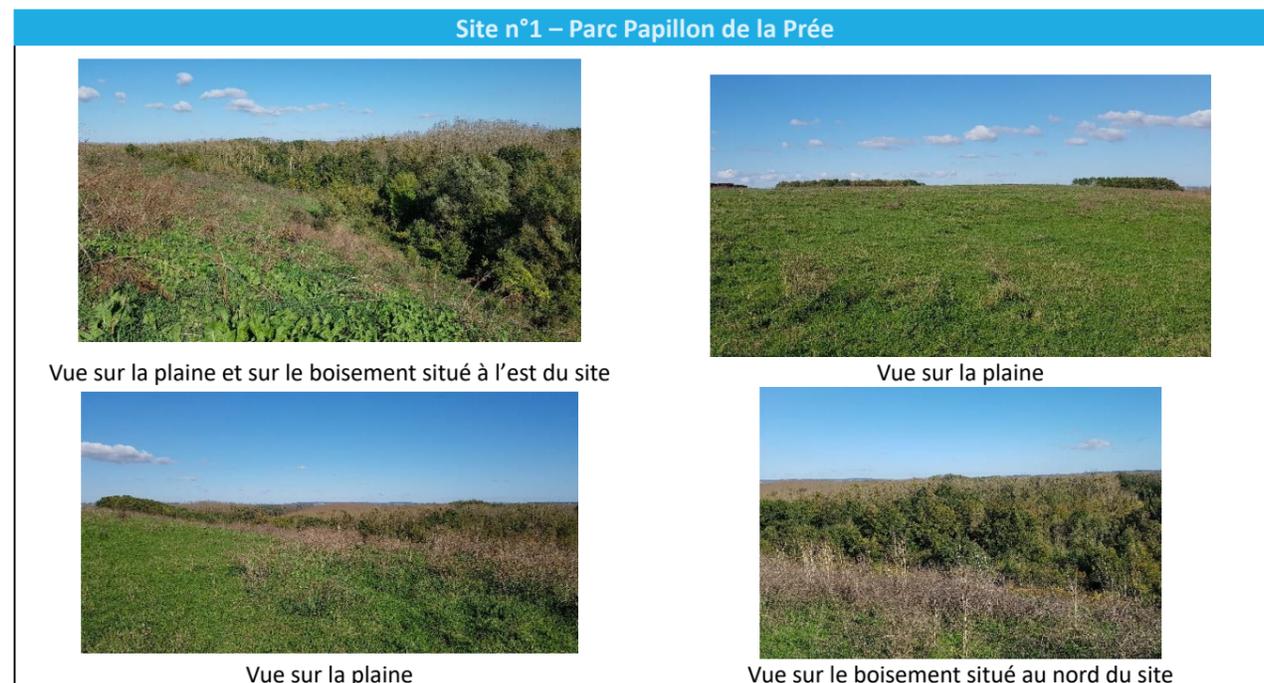
Section	Parcelle	Commune	Contenance
W	95	Messy	95,33 a
W	96	Messy	1,71 ha

Le Département de Seine et Marne est propriétaire de ces parcelles et pourra ainsi assurer la gestion et la pérennité de cette mesure. Le Laiteron des marais fera l'objet d'un suivi attentif dans le cadre de la gestion de la mesure.

MC4 : valorisation de milieux ouverts :

- 2,5 hectares en six parcelles de tailles variées situées en limite immédiate de l'aménagement routier, et gérés en prairies rases. Propriétés du Conseil Départemental.
- Parc Papillon de la Prée (site n° 1) : 12 hectares de prairies actuellement pâturées par des vaches et des chevaux, où présence d'espèces exotiques envahissantes et d'une forme de surpâturage. Il s'agit d'un ancien ISDI. Une gestion serait appliquée pour améliorer l'intérêt écologique du site, dont des espèces de milieux ouverts et de buissons. Propriété de la commune de Claye-Souilly. Géré durant 30 ans. Le CNPN recommande d'étendre cette approche aux zones humides, roselières et boisements situés aux alentours, notamment à l'est et au nord jusqu'au pied du canal de l'Ourcq, afin de compléter utilement l'Espace Naturel Sensible du Moulin des Marais immédiatement voisin (par ailleurs non listé dans les espaces protégés de proximité dans le dossier qui déclare qu'il n'existe pas d'ENS à proximité du projet (p. 5 de l'EI), et riche d'une abondante liste d'espèces).
- Site n°2, lieu de stockage de remblais issus du TGV proche. Site à gérer en pâturage ouvert sur 10 hectares, et entouré de fourrés. Propriété de la commune de Claye-Souilly. Géré durant 30 ans. La gestion de ce site sera surtout favorable aux espèces de pelouses et buissons (Tarier pâtre, Bruant jaune, Accenteur mouchet, Rossignol, Pie-grièche écorcheur, divers reptiles, ...), et sa plus-value à l'égard des Alouettes des champs et du Bruant proyer probablement plus incertaine. L'extension de ces 10 hectares à l'ensemble du site qui s'étend à l'ouest et au nord en zone humide (ZNIEFF 1 de la vallée de la Beuvronne) est à rechercher en complément (vieux boisements et zones humides ouvertes) (Bruant des roseaux, Bouscarle de Cetti, chiroptères, ...).

Des échanges sont en cours avec la mairie de Claye-Souilly afin d'identifier les possibilités de renforcer la mesure MC4 suivant les recommandations du CNPN. Comme mentionné précédemment, les mesures de compensation complémentaires viseront les espèces des milieux humides.



La mesure MC4 comporte deux sites : le parc papillon de la Prée (site n°1) et un lieu de stockage de remblais issus du TGV proche (site n°2). Toutefois, des incertitudes demeurent sur la disponibilité foncière. Pour le site n°1, au nord du site, la commune n'est pas propriétaire empêchant de fait l'extension de la zone de compensation jusqu'au canal de l'Ourcq. Toutefois, une potentielle extension de plusieurs hectares pourrait être possible à l'est du site en fonction de la disponibilité foncière.



Figure 6 : Localisation du site n°1 de compensation et sa potentielle extension sur la commune de Claye-Souilly (CD77, 2024)

Pour le site n°2, deux zones sont à l'étude pour des extensions de respectivement 8, 5 ha au niveau du boisement à l'ouest et de 7 ha pour la plaine à l'est. Le Département a vérifié l'absence de projet sur ces parcelles.

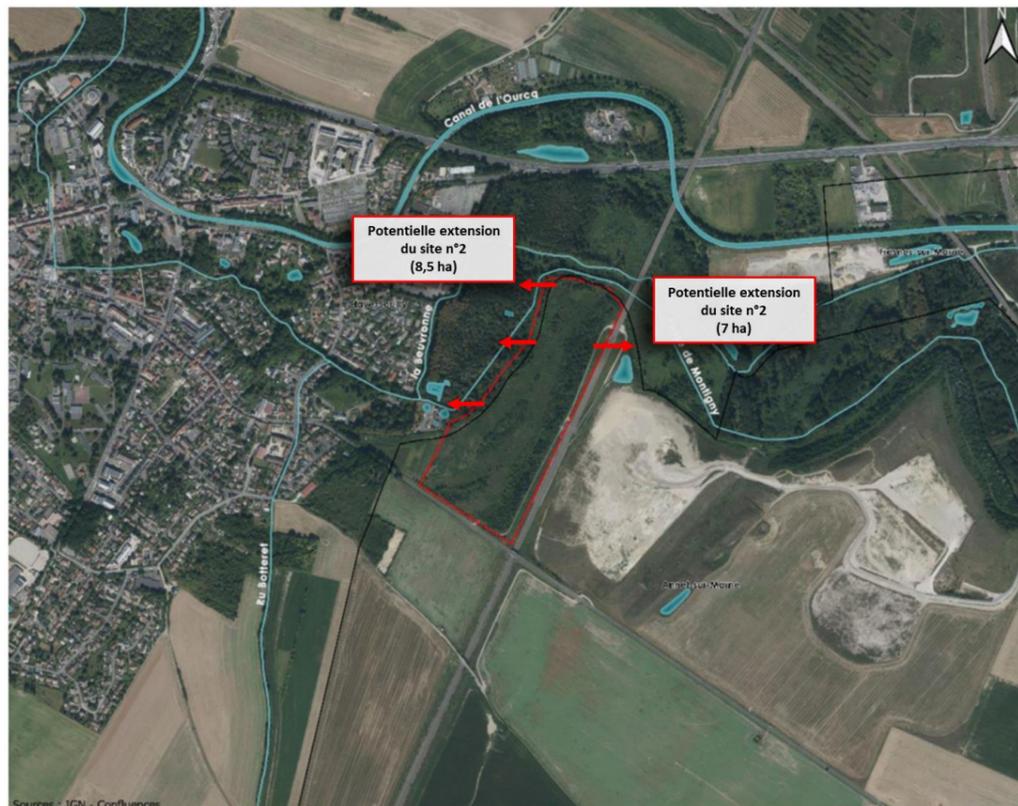


Figure 7 : Localisation du site n°2 de compensation et sa potentielle extension sur la commune de Claye-Souilly (CD77, 2024)

Ces mesures sont utiles dans le contexte très anthropisé du secteur, mais on observe qu'elles pourraient être manifestement renforcées. Le bilan en faveur des espèces des milieux humides peut être complété par l'élargissement des sites proposés, et celui en faveur des espèces des milieux agricoles ouverts complété par des actions conduites en pleine culture.

Bien que le dossier propose des mesures de compensation au plus proche des sites impactés par le projet de Liaison Routière de l'Est Francilien, le Département prend en compte les recommandations émises par le CNPN et a missionné un bureau d'étude afin d'identifier des solutions de compensation complémentaires qui renforceront les espèces des milieux agricoles et des milieux humides. Des sites de compensation complémentaires vont également être recherchés pour renforcer les mesures de compensation prévues. A l'heure actuelle, le Département organise des échanges, pour identifier les possibilités d'élargissement des sites compensatoires présentés dans le dossier, avec la commune de Claye-Souilly, la SAFER et la Chambre d'agriculture.

En plus des mesures de compensation citées précédemment, il sera également étudié la possibilité de renforcer la prise en compte des espèces à fort enjeu telles que la Chouette chevêche ou le Moineau friquet par le biais de mesures complémentaires ponctuelles (bénéficiant aussi à la Linotte mélodieuse, au Tarier pâtre, au Bruant proyer par exemple). Celles-ci pourraient prendre la forme de nichoirs sur le territoire des colonies et des couples, d'implantation de haies autant sur des chemins ruraux (par le moyen du dispositif départemental PDIPR par exemple) que sur des parcelles agricoles ou encore d'implantation de jachères fleuries sur les bordures de l'infrastructure et au sein de parcelles cultivées, tout en prenant en compte les impact direct de la voirie (prévention du risque de collision par exemple). On préconisera enfin la création de mares à proximité des fermes bâties.

5. CONCLUSION

Le CNPN dans son avis rendu le 12 août 2024 sur le projet de Liaison Routière de l'Est Francilien fait état d'une prise en compte insuffisante de la diversité de la biodiversité dans l'analyse des impacts du projet, compte-tenu de la richesse du secteur concerné par le projet.

En premier lieu, l'état initial a été établi sur la base d'une analyse bibliographique (GéoNature, INPN, CBNBP) et d'inventaires faune/flore quatre saisons. Les inventaires ont été menés dans une bande de 300m de part et d'autre du tracé, qui correspond à une zone dans laquelle le projet est susceptible d'avoir des impacts directs sur les espèces présentes. L'analyse des corridors écologiques et de la Trame verte et bleue a été menée à une échelle plus large.

Un certain nombre d'espèces non recensées mais dont la présence est pressentie sur l'aire d'étude ainsi que leur capacité de dispersion ont été prises en compte dans l'identification des mesures. La présence d'espèces dites "parapluie", soit des espèces plus exigeantes ou plus représentatives d'un habitat, a permis d'étendre ces mesures à d'autres espèces moins exigeantes.

Comme le relève le CNPN, certaines espèces doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'identification des mesures du fait du fort enjeu qu'elles représentent, notamment le Moineau friquet ou la Chouette chevêche, dont les populations se retrouvent de plus en plus fragmentées, mais aussi les oiseaux des milieux agricoles en particulier. Les espèces trouvant des zones de gagnages importantes dans les champs cultivés particulièrement en hiver seront aussi prises en compte au regard de l'artificialisation de la trame agricole.

En parallèle, un traitement soigné a été apporté aux espèces des milieux aquatiques et semi-ouverts. Ce traitement se traduit par le renforcement de mesures de réduction et de compensation spécifiques, notamment au travers de la restauration, de création, de renaturation et de valorisation de milieux humides et par la création de zones refuges et d'alimentation pour la biodiversité.

Concernant les chiroptères, les inventaires menés sur de multiples points d'écoute et lors des deux périodes les plus critiques (la mise-bas et la période hivernale) ont permis d'obtenir un recensement exhaustif des espèces présentes et utilisant le site.

Concernant l'analyse des impacts bruts, il en ressort que 43% des surfaces du projet ne seront pas impactées. En parallèle, une analyse des collisions impliquant la faune dès 2020 dans le département de Seine-et-Marne a mis en évidence des impacts sur la grande faune, toutefois, aucune étude suffisamment pertinente ne permet de déterminer l'impact routier sur la ressource alimentaire des chauves-souris. Ainsi la création de nouveaux milieux favorables aux insectes, la mise en place de passages à faune et l'absence d'éclairage sont autant de mesures prévues pour atténuer ces impacts et limiter l'impact sur la biodiversité. De plus, les sites de compensation des milieux ouverts 1 et 2 et leur proximité avec des zones boisées devraient favoriser le développement des populations d'insectes et créer de nouvelles zones de chasse pour les chiroptères.

Pour ce qui est des effets cumulés, le projet de la Liaison Routière de l'Est Francilien est susceptible d'interagir avec deux autres projets : la liaison ferroviaire Roissy-Picardie et le raccordement des eaux pluviales de l'aéroport Charles de Gaulle à la Marne. Toutefois, ces effets cumulés sont limités du fait de la distance géographique et des mesures écologiques compensatoires mises en œuvre pour chacun de ces projets.

En matière de mesures d'évitement, les passages à faune sont mis en place pour réduire la fragmentation causée par la nouvelle route. Le viaduc dans la vallée de la Beuvronne et l'ouvrage hydraulique sur le Ru du Gué Poiré visent à maintenir les continuités écologiques pour la faune aquatique et terrestre. Des mesures spécifiques, telles que des banquettes pour la petite faune et des passages adaptés pour diverses espèces, sont prévues pour garantir la circulation des animaux, y compris en périodes de crue. Les ouvrages respecteront les recommandations écologiques pour limiter l'impact sur les espèces locales et préserver les écosystèmes, en particulier en lien avec la circulation routière.

Au sujet des mesures de réduction, celles-ci ont été prévues afin de limiter les impacts du projet à toutes les échelles. Bien que le CNPN préconise une participation au projet de compensation sur la commune de Trilport, la SAFER a informé le Département que l'opportunité foncière concernée avait déjà été rétrocédée. [Le Département échange actuellement avec la Chambre d'Agriculture afin de restituer les délaissés agricoles au monde agricole.](#)

À propos des chauves-souris, les préconisations du CNPN seront respectées sous la supervision d'un écologue sur les sites identifiés lors d'échanges avec la commune de Claye-Souilly.

En phase travaux, les mesures temporaires envisagées feront l'objet d'un suivi régulier.

Enfin, comme recommandé par le CNPN, le Département s'attachera à renforcer les mesures de compensation déjà proposées dans le dossier, notamment pour les espèces des milieux agricoles et humides, et également proposer des mesures de compensation plus éloignées du projet mais tout aussi pertinentes. A ce titre, le Département a missionné CDC Biodiversité qui identifiera les possibilités foncières dans un rayon de 20 km autour du projet. En parallèle, le Département poursuit ses échanges avec la commune de Claye-Souilly pour identifier les possibilités d'extension de la mesure MC4. Le Département mettra en œuvre des mesures de compensation sur des parcelles dont il a la maîtrise foncière ou établira des partenariats avec les propriétaires de ces parcelles afin de garantir une gestion pérenne de ces mesures. Le suivi de l'efficacité de ces mesures pourra être intégré aux plans de gestion de projets locaux, tels que l'ENS de la Beuvronne et de la Biberonne et le site du Grand Marais, qui sera également ciblé pour des mesures de compensation et de renaturation.

6. ANNEXES

6.1. Espèces faunistiques et floristiques inventoriées

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Groupes	Statut de menace	Statut de protection	Déterminante de ZNIEFF	Potentialité de présence	Source	Localisation
Couleuvre helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Amphibiens	LC	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	b / d
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Amphibiens	LC	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	e / b
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Amphibiens	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN / ZNIEFF	a / c / b / d / g
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Amphibiens	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / b / d
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	Amphibiens	LC	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	e / b
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Amphibiens	NT	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / e / d
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	Amphibiens	LC	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	b
Péloïdote ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Amphibiens	LC	Oui (national)	Oui	Faible	INPN / ZNIEFF	d / g
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Amphibiens	LC	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	b
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Amphibiens	LC	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	b
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Amphibiens	NT	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	b
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	Amphibiens	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	b
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	Amphibiens	NT	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	b
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Chiroptères	NT	Oui (national)	Oui	Moyenne	ZNIEFF	g
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Chiroptères	NT	Oui (national)	Oui	Moyenne	ZNIEFF	g
Pipistrelle commune	<i>Pipistrelle commune</i>	Chiroptères	NT	Oui (national)	Oui	Forte	INPN	c / e / b
Hylote des marais	<i>Hyloteus transversovittatus</i>	Coléoptères	-	Non	Oui	Moyenne	Géonature IDF	a
Adonis annuel	<i>Adonis annua</i>	Flore	CR (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN	b
Bardane des bois	<i>Arctium nemorosum</i>	Flore	LC / DD (IDF)	Non	Non	Faible	ZNIEFF	g
Callitriche à crochets	<i>Callitriche hamulata</i>	Flore	LC / DD (IDF)	Non	Oui	Faible	ZNIEFF	g
Campanule à feuilles de pêcher	<i>Campanula persicifolia</i>	Flore	EN (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN	b
Cardamine impatiente	<i>Cardamine impatiens</i>	Flore	LC	Oui (régional)	Non	Faible	INPN	d
Céphalanthère à feuilles longues	<i>Cephalanthera longifolia</i>	Flore	EN (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN, CBNBP	b
Dactylorhize de Fuchs	<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	Flore	EN (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN / CBNBP	b
Dactylorhize négligé	<i>Dactylorhiza majalis</i>	Flore	NT / NT (IDF)	Oui (régional)	Oui	Faible	INPN / CBNBP	b
Épipactide des marais	<i>Epipactis palustris</i>	Flore	NT / VU (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN / CBNBP	b
Euphrase raide	<i>Euphrasia stricta</i>	Flore	LC	Non	Oui	Faible	CBNBP	b
Gaillet de Paris	<i>Galium parisiense L.</i>	Flore	VU (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN	b
Galéopsis à feuilles étroites	<i>Galeopsis angustifolia</i>	Flore	EN (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN	d
Grande douve	<i>Ranunculus lingua</i>	Flore	VU	Oui (national)	Oui	Faible	CBNBP	b
Gymnadénie moucheron	<i>Gymnadenia conopsea</i>	Flore	VU (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN / CBNBP	b
Jonc à tépales obtus	<i>Juncus subnodulosus</i>	Flore	LC	Non	Oui	Moyenne	Géonature IDF / CBNBP	a / c
Jusquiame noire	<i>Hyoscyamus niger</i>	Flore	EN (IDF)	Non	Non	Faible	INPN / CBNBP	d
Laïche à épis distants	<i>Carex distans</i>	Flore	VU (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN, CBNBP	d
Laïche maigre	<i>Carex strigosa</i>	Flore	EN (IDF)	Non	Oui	Faible	CBNBP	e
Misopates rubicond	<i>Misopates orontium</i>	Flore	VU (IDF)	Non	Non	Faible	INPN	d
Nielle des blés	<i>Agrostemma githago L.</i>	Flore	CR (IDF)	Non	Non	Faible	INPN	e
Oenanthe des rivières	<i>Oenanthe fluviatilis</i>	Flore	VU / RE (IDF)	Oui (régional)	Oui	Faible	CBNBP	d / e
Ophioglosse répandu	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Flore	VU (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN / CBNBP	b
Patience maritime	<i>Rumex maritimus</i>	Flore	LC	Non	Oui	Faible	CBNBP	d
Peucedan à feuilles de carvi	<i>Holandrea carvifolia</i>	Flore	EN (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN	f
Platanthère à deux feuilles	<i>Platanthera bifolia</i>	Flore	VU (IDF)	Non	Non	Faible	INPN / CBNBP	b
Potamogeton perfolié	<i>Potamogeton perfoliatus</i>	Flore	LC / NT (IDF)	Non	Oui	Faible	CBNBP	d
Renoncule courbée en cercle	<i>Ranunculus circinatus</i>	Flore	VU (IDF)	Non	Oui	Faible	CBNBP	d / e
Renoncule en pinceau	<i>Ranunculus penicillatus</i>	Flore	LC / DD (IDF)	Non	Oui	Faible	CBNBP	d

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Groupes	Statut de menace	Statut de protection	Déterminante de ZNIEFF	Potentialité de présence	Source	Localisation
Samole de Valerand	<i>Samolus valerandi</i>	Flore	LC / NT (IDF)	Non	Oui	Faible	CBNBP	d
Utriculaire australe	<i>Utricularia australis</i>	Flore	LC	Oui (régional)	Oui	Faible	CBNBP	b
Zannichellie des marais	<i>Zannichellia palustris</i>	Flore	LC	Oui (régional)	Oui	Moyenne	CBNBP	c / d / e
Azuré des Cytises	<i>Glaucopsyche alexis Poda</i>	Lépidoptères	LC / NT (IDF)	Oui (régional)	Oui	Moyenne	INPN	b
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	Lépidoptères	LC	Non	Oui	Moyenne	Géonature IDF	a
Flambé	<i>Iphiclides podalirius Linné</i>	Lépidoptères	LC / NT (IDF)	Oui (régional)	Oui	Moyenne	INPN	b
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	Lépidoptères	LC / RE (IDF)	Oui (régional)	Non	Moyenne	INPN	f
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	Lépidoptères	LC	Non	Oui	Forte	Géonature IDF	a
Moyen Nacré	<i>Argynnis adippe</i>	Lépidoptères	LC / VU (IDF)	Non	Oui	Moyenne	INPN	b
Sylvandre	<i>Hipparchia fagi Scopoli</i>	Lépidoptères	LC	Oui (régional)	Oui	Moyenne	INPN	b
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Mammifères	NT	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	c
Crossope aquatique	<i>Neomys fodiens</i>	Mammifères	LC	Oui (national)	Oui	Faible	ZNIEFF	g
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Mammifères	LC	Oui (national)	Non	Forte	INPN	f / b / d
Hérisson d'Europe	<i>Ericaceus europaeus</i>	Mammifères	LC	Oui (national)	Non	Forte	INPN	f / b / d
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Mammifères	NT	Non	Non	Forte	Géonature IDF	a
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	Mammifères	NT	Non	Oui	Faible	ZNIEFF	g
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa Linné</i>	Mantodea	LC	Oui (régional)	Non	Moyenne	INPN	b
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Odonates	EN (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	c
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>	Odonates	VU (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN	c / d
Agrion joli	<i>Coenagrion pulchellum</i>	Odonates	VU / EN (IDF)	Oui (régional)	Non	Moyenne	INPN	b / d
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	Odonates	LC	Oui (régional)	Non	Moyenne	Géonature IDF / INPN	a / b / d
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio Charpentier</i>	Odonates	LC	Oui (régional)	Non	Moyenne	INPN	b / d
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii (Dale, 1834)</i>	Odonates	VU (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	b
Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>	Odonates	VU (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN	b
Cordulie métallique	<i>Somatochlora metallica</i>	Odonates	VU (IDF)	Non	Oui	Faible	ZNIEFF	g
Gomphe vulgaire	<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Odonates	LC / NT (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	ZNIEFF	g
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>	Odonates	LC	Non	Oui	Moyenne	Géonature IDF / ZNIEFF	a / g
Orthétrum bleuissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>	Odonates	VU (IDF)	Non	Non	Faible	INPN	c
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Oui	Forte	INPN	c / f / b / d
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Oui	Forte	Géonature IDF / INPN	a / d
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Oiseaux	VU (IDF)	Non	Non	Forte	INPN	c / f / e / b / d
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Oiseaux	EN (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	b
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Oiseaux	EN (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	d
Avocette élégante	<i>Recurvirostra avosetta</i>	Oiseaux	NT	Oui (national)	Non	Faible	INPN	d
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	Oiseaux	VU	Non	Non	Faible	INPN	d
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	c / d
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	Oiseaux	CR	Non	Oui	Faible	INPN	c / d
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	INPN	e / b / d
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Oui	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / b / d
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Oiseaux	LC / NT (IDF)	Oui (national)	Non	Forte	INPN	c / f / b / d
Bernache nonnette	<i>Branta leucopsis</i>	Oiseaux	-	Oui (national)	Non	Faible	INPN	d
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Oiseaux	VU / VU (IDF)	Oui (national)	Oui	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / b / d
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Oiseaux	VU	Oui (national)	Oui	Moyenne	Géonature IDF	a
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Oiseaux	VU / VU (IDF)	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / f / b / d
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	Oiseaux	EN / EN (IDF)	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / d
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Oiseaux	VU / NT (IDF)	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN / Faune-IledeFrance	a / f / b / d
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Oiseaux	EN / EN (IDF)	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / e / b / d
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Oiseaux	NT / CR (IDF)	Oui (national)	Oui	Forte	Géonature IDF / INPN	a / f / d

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Groupes	Statut de menace	Statut de protection	Déterminante de ZNIEFF	Potentialité de présence	Source	Localisation
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Oiseaux	VU (IDF)	Oui (national)	Oui	Moyenne	INPN	b / d
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / e / b / d
Canard chipeau	<i>Mareca strepera</i>	Oiseaux	EN (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN	c / d
Canard souchet	<i>Spatula clypeata</i>	Oiseaux	CR (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN	c / d
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Oiseaux	VU / NT (IDF)	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / b / d
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	Géonature IDF / INPN	a / c / d
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	c / e / d
Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	d
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Oiseaux	LC / NT (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	c
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / f / b / d
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / b
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	e / b / d
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	Oiseaux	EN / VU	Non	Oui	Faible	INPN	d
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Oiseaux	LC / NT (IDF)	Oui (national)	Non	Faible	INPN / Faune-IledeFrance	b
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	c / f / e / b / d
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Oiseaux	VU (IDF)	Oui (national)	Non	Faible	INPN	b / d
Épervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	f / b / d
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Oiseaux	NT	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / e / b / d
Faucon crécerellette	<i>Falco naumanni</i>	Oiseaux	VU	Oui (national)	Non	Faible	INPN	b
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	Oiseaux	NA	Oui (national)	Non	Faible	INPN	b
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Moyenne	Géonature IDF / INPN	a / c / d
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	Oiseaux	VU (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	d
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / b / d
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Oiseaux	LC / NT (IDF)	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	b / d
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	Oiseaux	NT / VU (IDF)	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	b / d
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / e / b / d
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>	Oiseaux	VU / CR (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN	d
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Oiseaux	NT	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / e / b / d
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	Oiseaux	VU / EN (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	b
Goéland à ailes blanches	<i>Larus glaucooides</i>	Oiseaux	NA	Oui (national)	Non	Faible	INPN	d
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	Oiseaux	NT / LC (IDF)	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	c / f / e / b / d
Goéland bourgmestre	<i>Larus hyperboreus</i>	Oiseaux	NA	Oui (national)	Non	Faible	INPN	f
Goéland brun	<i>Larus fuscus</i>	Oiseaux	VU (IDF)	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	c / f / b / d
Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	Oiseaux	EN / CR (IDF)	Oui (national)	Oui	Moyenne	Géonature IDF / INPN	a / f / d
Goéland leucopnée	<i>Larus cachinnans michahellis</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	c / f / e / d
Goéland marin	<i>Larus marinus</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	d
Goéland pontique	<i>Larus cachinnans</i>	Oiseaux	NA	Oui (national)	Non	Faible	INPN	f / d
Gorgebleue à miroir	<i>Luscinia svecica</i>	Oiseaux	VU (IDF)	Oui (national)	Non	Moyenne	Géonature IDF / INPN	a / d
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Oui	Moyenne	INPN	c / f / b / d
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Oiseaux	VU	Oui (national)	Non	Faible	INPN	c / d
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Oiseaux	NT	Oui (national)	Non	Faible	INPN	e / d
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Oiseaux	LC / NT (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	c / b / d
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	d
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / e / b / d
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	b
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Oui	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / e / b / d
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	d
Hibou moyen-duc	<i>Asio otus</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	d

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Groupes	Statut de menace	Statut de protection	Déterminante de ZNIEFF	Potentialité de présence	Source	Localisation
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Oiseaux	NT / NT (IDF)	Oui (national)	Non	Faible	INPN	c / f / b / d
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Oiseaux	VU (IDF)	Oui (national)	Non	Faible	INPN	f / d
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Oiseaux	VU / VU (IDF)	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN / Faune-IledeFrance	a / c / f / b / d
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Oiseaux	EN (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	b
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	Oiseaux	NT (IDF)	Oui (national)	Non	Faible	INPN	c / b / d
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Oiseaux	VU / VU (IDF)	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	c / f / b / d
Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	Oiseaux	NT / LC (IDF)	Oui (national)	Non	Faible	INPN	d
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	Oiseaux	LC / NT (IDF)	Oui (national)	Non	Faible	INPN	b / d
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Oiseaux	NT	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	c / f / b / d
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Oiseaux	VU	Oui (national)	Oui	Forte	Géonature IDF / INPN	a / b / d
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / b / d
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / b / d
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / b / d
Mésange huppée	<i>Parus cristatus</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	b
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	c / b / d
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Oiseaux	NT	Oui (national)	Oui	Forte	Géonature IDF / INPN / Faune-IledeFrance	a / c / f / e / b / d
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Oiseaux	VU	Oui (national)	Non	Faible	INPN	d
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Oiseaux	VU (IDF)	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN / Faune-IledeFrance	c / f / e / b
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Oiseaux	EN / EN (IDF)	Oui (national)	Oui	Moyenne	Géonature IDF / INPN	a / f / d
Mouette mélanocéphale	<i>Larus melanocephalus</i>	Oiseaux	NT (IDF)	Oui (national)	Non	Faible	INPN	d
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Moyenne	Géonature IDF / INPN	a / c / f / b / d
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oiseaux	VU (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	c / d
Oie cendrée	<i>Anser anser</i>	Oiseaux	VU	Non	Non	Faible	INPN	c / d
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Oiseaux	VU (IDF)	Non	Non	Moyenne	INPN	c / f / e / b / d
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Oiseaux	VU (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	c / d
Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>	Oiseaux	NA	Oui (national)	Non	Faible	INPN	c
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Oiseaux	VU	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / b / d
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Oiseaux	VU / VU (IDF)	Oui (national)	Non	Faible	INPN	b
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	d
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / e / b / d
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Oiseaux	NT / VU (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	b
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	c / f / b / d
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	Oiseaux	-	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	c / b / d
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Oiseaux	LC / NT (IDF)	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	c / f / b
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Oiseaux	VU / EN (IDF)	Oui (national)	Oui	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / e / b / d
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	Oiseaux	LC / NA (IDF)	Oui (national)	Non	Faible	INPN	f / b
Pipit spioncelle	<i>Anthus spinoletta</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	d
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Oiseaux	EN (IDF)	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN / Faune-IledeFrance	e / b / d
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / b / d
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	Oiseaux	NT / VU (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN	c
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	b
Roitelet huppé	<i>Regulus regulus</i>	Oiseaux	NT / LC (IDF)	Oui (national)	Non	Faible	INPN	b / d
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	b / d
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / b / d
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	b / d
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / b
Rousserolle effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / b
Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	Oiseaux	VU / CR (IDF)	Oui (national)	Oui	Moyenne	Géonature IDF	a

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Groupes	Statut de menace	Statut de protection	Déterminante de ZNIEFF	Potentialité de présence	Source	Localisation
Rousserolle verderolle	<i>Acrocephalus palustris</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	c / b / d
Sarcelle d'été	<i>Spatula querquedula</i>	Oiseaux	VU / CR (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN	c
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	Oiseaux	VU / CR (IDF)	Non	Oui	Faible	INPN	c / d
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Oiseaux	VU / EN (IDF)	Oui (national)	Non	Faible	INPN	b / d
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / b / d
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	Oiseaux	VU (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	d
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	Oiseaux	VU (IDF)	Oui (national)	Oui	Moyenne	INPN	c / e / d
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Oiseaux	VU / RE (IDF)	Oui (national)	Non	Faible	INPN	d
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Oiseaux	NT / VU (IDF)	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / b / d
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Faible	INPN	b
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Oiseaux	CR (IDF)	Oui (national)	Oui	Faible	INPN	d
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Oiseaux	VU / EN (IDF)	Non	Non	Moyenne	INPN	c / e / b / d
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Oiseaux	NT	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	f / b / d
Troglodyte mignon	<i>Tragodytes tragodytes</i>	Oiseaux	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / f / b / d
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Oiseaux	VU (IDF)	Non	Oui	Moyenne	INPN / Faune-IledeFrance	c / e / b
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Oiseaux	VU / VU (IDF)	Oui (national)	Non	Moyenne	INPN	c / f / b / d
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>	Orthoptères	LC	Oui (régional)	Non	Forte	Géonature IDF	a / b
Grillon d'Italie	<i>Oecanthus pellucens Scopoli</i>	Orthoptères	LC	Oui (régional)	Non	Moyenne	INPN	b
OEdipode turquoise	<i>Oedipoda caerulea Linné</i>	Orthoptères	-	Oui (régional)	Non	Moyenne	INPN	b
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Reptiles	LC	Oui (national)	Non	Forte	Géonature IDF / INPN	a / c / b / d
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	Reptiles	LC	Oui (national)	Oui	Moyenne	INPN / ZNIEFF	d / g

Légende

Statut de menace : LC : Préoccupation mineure
NT : Quasi menacée
VU : Vulnérable
EN : En danger
CR : En danger critique
RE : Espèce disparue de la région considérée
DD : Données insuffisantes

Localisation : a : Zone d'étude
b : Claye-Souilly
c : Compans
d : Fresne-sur-Marne
e : Gressy
f : Messy
g : ZNIEFF de type I : Vallée de la Beuvronne entre Claye-Souilly et Fresne-sur-Marne

6.2. Plan paysager



